

Domaine de compétences 2: Expertise sociale

**L'accompagnement des jeunes en
situation de errance**

Session juin 2010
Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

Sommaire

INTRODUCTION.....4

METHODOLOGIE.....7

PARTIE 1 : LA JEUNESSE COMME PÉRIODE DE TRANSITION

1.1. DE L'ENFANCE A L'AGE ADULTE.....	10
1.1.1. Une phase de construction de soi.....	10
1.1.2. L'accès à l'âge adulte.....	10
1.1.3. De nouveaux modèles de socialisation.....	13
1.1.3.1. Ecole.....	13
1.1.3.2. Famille.....	13
1.1.3.3. Travail.....	14
1.2. LA JEUNESSE EN SITUATION D'ERRANCE ET LE PROCESSUS D'EXCLUSION.....	16
1.2.1. Les figures de l'exclusion.....	16
1.2.1.1. La « désaffiliation ».....	16
1.2.1.2. La « disqualification sociale ».....	17
1.2.1.3. La « désinsertion sociale ».....	18
1.2.2. Deux approches : déviance et marginalité.....	20
1.2.2.1. La déviance.....	20
1.2.2.2. La marginalité.....	21
1.3. L'ERRANCE DES JEUNES.....	22
1.3.1. Errance, nomadisme.....	22
1.3.2. Phénomène en expansion.....	22
1.3.3. Une errance multiforme.....	24
1.3.4. Vie en marge de la société.....	24
1.3.5. Santé.....	25
1.3.6. Le processus d'errance.....	27
1.3.7. La « carrière » de l'errance.....	27
1.3.8. Parcours personnel.....	27

PARTIE 2 : TRAVAIL SOCIAL ET ERRANCE DES JEUNES DE 18-25 ANS

2.1. CADRE LEGISLATIF DE L'INSERTION SOCIALE.....	29
2.1.1. L'accès aux droits sociaux.....	29
2.1.2. Plan de cohésion sociale.....	32
2.2. DES DISPOSITIFS POUR LES JEUNES EN SITUATION D'ERRANCE.....	33
2.2.1. Rôle des Missions Locales.....	33
2.2.2. Vers la création d'un minimum social pour les jeunes.....	35

2.3. DES ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES A LA PROBLEMATIQUE DES JEUNES ERRANTS.....	37
2.3.1. La veille sociale.....	37
2.3.1.1. Samu social : le 115.....	37
2.3.1.2. L'Équipe Mobile Sociale.....	38
2.3.1.3. «PAIO» : Pôle d'Accueil d'Information et d'Orientation.....	40
2.4. ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR LES JEUNES EN SITUATION D'ERRANCE.....	41
2.4.1. Service spécifique de la Mission Locale.....	41
2.4.2. Structure d'hébergement (spécifique) pour les jeunes en errance.....	44
PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE	46
OUTIL DE VÉRIFICATION	48
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE	
SIGLE	
ANNEXE	

La problématique relative aux jeunes en difficulté est au cœur des débats. Le passage de l'enfance à l'âge adulte s'est profondément transformé depuis trente ans. Ce qui était alors une transition courte permettant de passer de la formation à l'emploi, permettant de trouver un logement et de fonder une famille, est devenu un parcours semé d'obstacles. La jeunesse est la génération la plus vulnérable face au marché de l'emploi et à la crise du logement.

Au sein du collectif « Jeudi Noir » des « galériens » du logement, les militants sont des étudiants et jeunes travailleurs, âgés de 19 à 37 ans. Ils luttent pour un sujet qui les concerne au quotidien : l'accès au logement. Entre le loyer, la caution à verser, les garanties demandées, les jeunes peinent à se loger décemment et en sont réduits à recourir au « système D » : hébergement parental prolongé, sous ou colocation, auberges de jeunesse, résidences, squats, et autres. Les militants de ce collectif organisent des regroupements festifs dans des logements vacants, effectuent des réquisitions d'immeubles sur la capitale. Secondé par la fondation de l'Abbé Pierre et l'association droit au logement (D.A.L.), « Jeudi Noir » veut faire avancer ses revendications. Cependant si les militants du collectif « Jeudi Noir » sont organisés, d'autres jeunes, confrontés à de multiples difficultés et moins structurés se trouvent de plus en plus freinés dans leurs démarches.

Aux marges de notre société, depuis une vingtaine d'années, certains jeunes empruntent des voies aléatoires les menant le plus souvent vers l'exclusion : S.D.F, Sans Résidence Stable, jeunes errants, exclus, zonzards, ces jeunes se retrouvent sur les chemins de l'errance.

Il est difficile de quantifier le nombre de jeunes en errance, « *selon les chercheurs, ils seraient entre 10 000 et 100 000* ». ¹

Patrick DECLERCK, donne une nouvelle définition de l'exclu : « *l'exclu n'est plus aujourd'hui cet homme SDF d'une quarantaine d'années, sans travail, sans ressources et sans famille : il s'agit de jeunes adultes en ruptures familiales(í)* ». ²

Au cours de ma formation, j'ai effectué un stage en polyvalence de secteur. Dans le cadre de permanences j'ai reçu des jeunes de moins de 25 ans pour la plupart sans ressource. Sans emploi, avec un niveau d'étude faible, pas ou peu de contacts avec leur famille, et hors du dispositif RSA, leur demande d'aide concerne l'accès aux droits. Orientés vers la mission locale, un conseiller a pu proposer un relais pour les soutenir dans des démarches de soins, de formation, de logement, d'aide au financement du permis de conduire en fonction de leur projet.

¹ VARINI, Eléonore. *La rue entre parenthèses*, ASH magazine, 22 janvier 2010, n°2643, 32p.

² DECLERCK, Patrick. *Les naufragés ; avec les clochards de Paris*, Paris: Pocket, 2003, 291p.

Après ce premier contact avec ces jeunes, je me suis posée des questions sur le rôle de l'assistant de service social. Quelles réponses pouvaient être apportées et comment je pouvais contribuer à l'accompagnement de ce public ?

J'aborderai dans un premier temps la notion de jeunesse, puis j'étudierai le processus d'exclusion et de marginalité afin d'étudier le phénomène de l'errance des jeunes.

Enfin, je me baserai sur des données recueillies lors d'entretiens pré-exploratoires pour traiter de l'accompagnement effectué par des travailleurs sociaux auprès des jeunes en errance.

Au vu des problèmes, rencontrés par ces jeunes pour s'insérer socialement et l'absence de dispositifs existants pour ce public, je me suis interrogée sur les pratiques des professionnels pour les jeunes en errance :

« Quel type d'accompagnement l'assistant de service social effectue auprès des jeunes en errance de 18-25ans ? »

J'ai effectué mon mémoire d'initiation à la recherche sur l'accompagnement des jeunes en errance. Pour cela, j'ai dû rassembler un certain nombre d'éléments théoriques qui m'ont permis de conceptualiser mon sujet. Ma démarche de recherche est élaborée en grande partie grâce à la lecture de plusieurs ouvrages sociologiques.

Dans le cadre de mes recherches sur le terrain, j'ai pris contact avec le réseau errance des C.E.M.E.A.³ qui regroupe des professionnels en lien avec les populations marginalisées et participé à un colloque sur l'errance des jeunes.

Cela m'a permis de prendre connaissance des structures et des dispositifs concernant l'accompagnement de ces jeunes.

La ville ciblée par ma démarche de recherche compte 437 715 habitants d'après le dernier recensement INSEE⁴ de 2006. La présence de jeunes en errance sur cette zone urbaine depuis 1992-93 est importante, et elle: « est parmi les métropoles régionales, une de celles qui ont su le mieux développer l'offre de soutien aux plus précaires ».⁵

Ma réflexion m'a permis de rechercher comment et par qui ces jeunes sont suivis. J'ai rencontré des travailleurs sociaux chargés de leur accompagnement. Afin de mieux appréhender leurs actions, j'ai élaboré une grille d'entretien⁶ émanant de mes lectures retenant les concepts relevant de la jeunesse, de l'exclusion, de l'errance, de l'insertion sociale, et de l'accompagnement.

J'ai choisi de croiser plusieurs pratiques professionnelles en interrogeant non seulement des assistants de services sociaux, mais également d'autres professionnels.

Ainsi au cours de ma recherche, j'ai pu m'entretenir avec :

- un médecin psychiatre coordonnateur de réseau santé précarité.
- un éducateur spécialisé, d'un accueil de jour.
- un psychologue bénévole au sein d'une association de sans domiciles.
- un assistant de service social du Pôle d'Accueil d'Information et d'Orientation.
- deux assistants de service social et un éducateur spécialisé, du service spécialisé de la Mission Locale.
- un conseiller de la Mission Locale (assistant social de formation).
- un éducateur spécialisé de l'Équipe Mobile Sociale.
- deux éducateurs spécialisés dans une association proposant de l'hébergement d'urgence et Allocation Logement Temporaire.

³ Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active.

⁴ Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

⁵ ORSMIP. Rapport d'étude 1. *Les personnes « sans logis », Leur « parole »*, commande DRASS Midi-Pyrénées. Décembre 2009, 40p.

⁶ Voir annexe 1: grille d'entretien.

J'ai rencontré la majorité de ces personnes sur leur lieu d'exercice professionnel. Toutes les interviews se sont déroulées à partir d'entretiens semi-directifs, permettant la libre expression des personnes interrogées et de favoriser l'échange. Cet outil m'a permis d'obtenir des informations détaillées sur le sujet. Tous les entretiens ont été retranscrits intégralement. J'ai effectué l'analyse de ces entretiens par l'intermédiaire d'un traitement thématique afin de dégager les thèmes en lien avec mon sujet ainsi qu'une problématique. J'ai recueilli le point de vue des professionnels en termes d'accompagnement et j'ai approfondi ma réflexion sur les pratiques professionnelles concernant ces jeunes en errance.

1.1. DE L'ENFANCE A L'ÂGE ADULTE.

1.1.1. Une phase de construction de soi.

La jeunesse comme l'indique le Dictionnaire Critique de l'Action Sociale⁷ : « contient deux notions, celle de l'âge de la vie et celle d'une classe d'âge. L'adolescence est considérée comme la première partie de la jeunesse, suivie de l'âge adulte. Du fait des transformations physiologiques, cet âge est le plus important du point de vue de l'insertion sociale ».

Selon Olivier GALLAND⁸ : « L'être humain est en effet soumis inéluctablement à un processus d'apprentissage qui le mène de l'enfance à l'âge adulte ». Le XX^{ème} siècle introduit un changement dans le concept de jeunesse puisque « celle-ci n'est plus considérée comme une catégorie mais comme un processus, il s'agit d'une étape de transition et d'adaptation progressive ».⁹ Il apparaît que la jeunesse est un passage, une transition qui se traduit par une maturité psychologique et une autonomie qui s'acquiert pour pouvoir entrer dans l'âge adulte.

La jeunesse est décrite par les sociologues comme étant une période de transition durant laquelle la définition sociale de la personne est en suspens. Il s'agit d'une phase d'apprentissage de la société, c'est le temps de la construction de l'identité sociale.

Les spécificités de la jeunesse font dire à Olivier GALLAND que « c'est le passage durant lequel vont se construire presque définitivement alors qu'elles sont encore en pointillé, les coordonnées sociales de l'individu ».¹⁰ Cette période est celle de l'expérimentation où le jeune construit son identité au travers d'essais, d'erreurs d'expériences et d'approximations successives.

Etre jeune aujourd'hui, « c'est être encore en instance d'insertion sociale ». ¹¹ Ainsi la jeunesse devient « un processus de socialisation »¹² et de « maturation psychologique ».¹³

1.1.2. L'accès à l'âge adulte.

La jeunesse pouvant être définie comme le passage de l'enfance à l'âge adulte est marquée par un certain nombre d'étapes constitutives de la préparation des rôles et statuts d'adultes.

⁷ BOUQUET, Brigitte et collaborateurs. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 1995, 3^{ème} édition.

⁸ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 99 p.

⁹ DUMONT, Catherine. *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* Paris : 22 octobre 2008, 9 p. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP>. Accessible dans la bibliothèque des rapports publics.

¹⁰ GALLAND, Oliver. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 58 p.

¹¹ Ibid, 58 p.

¹² GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 56 p.

¹³ Ibid, 56 p.

La sociologie de la jeunesse établit qu'il existe : « un recul de plus en plus marqué de l'âge de franchissement des principales étapes permettant d'accéder au statut d'adultes : emploi stable, départ du foyer familial, mariage, naissance du premier enfant ». ¹⁴

Ainsi, le passage à l'âge adulte peut se caractériser comme étant une prise d'autonomie à la fois professionnelle, familiale et financière (ou indépendance).

Or d'après CHAMBOREDON J.C : « l'allongement de la jeunesse, l'indétermination plus marquée des frontières pratiques qui encadrent et surtout la déconnexion des différents seuils d'accès à la maturité font perdre de leur efficacité à des rites de passage qui ne sanctionnent plus qu'un accès partiel, et peut être provisoire à l'âge adulte ». ¹⁵

Dans les sociétés modernes, les rites de passage ont perdu de leur importance. C.Rivière définit les rites dans le dictionnaire de sociologie sous la direction de R. Boudon, comme « des actes répétitifs et codifiés, souvent solennels, d'ordre verbal, gestuel et postural, à forte charge symbolique ». La définition de Claude Rivière permet de définir les rites contemporains. De nos jours, le mariage n'a plus autant d'importance. La cérémonie n'est plus uniquement religieuse (mariage civil) et il n'est plus considéré comme une étape obligatoire avant de vivre en couple. Selon Olivier GALLAND, ce déclin des rites de passage est dû à l'idée que la hiérarchie d'âge, le « principe de séniorité » perd de sa force et que : « les frontières symboliques qui mettent en scène rituellement les étapes les plus importantes de l'avancée en âge se trouvent elles-mêmes dévaluées et les cérémonies qui les accompagnent peu à peu délaissées ». ¹⁶

Les sociologues (GALLAND, DUBET, LE BRETON)¹⁷ nomment ce phénomène « brouillage de passage », c'est-à-dire que les étapes pour accéder à l'âge adulte ne sont plus aussi opérantes. Ce « brouillage de passage » est dû à des transformations à la fois sociales et économiques. L'un des facteurs qui conduit à décaler le passage à l'âge adulte est le temps d'étude qui est plus long pour les jeunes d'aujourd'hui. L'allongement des études a pour conséquence un ralentissement de l'entrée dans l'âge adulte. Tant que le jeune n'est pas sur le marché du travail, il n'est pas complètement autonome : « l'autonomie sans indépendance [í] c'est au fond la définition sociologique de l'adolescence ou de la post adolescence, comme on dit maintenant que celle-ci se prolonge au delà de l'âge limite de l'adolescence physiologique ». ¹⁸

¹⁴ DUMONT, Catherine. *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* Paris : 22 octobre 2008, 11 p , <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP>. en ligne dans rapports publics.

¹⁵ CHAMBOREDON J.C. *Adolescence et post adolescence*, op. cit, première partie, chap 1, 1985 in *Sociologie de la jeunesse*, 79 p.

¹⁶ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 78 p.

¹⁷ http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1992_num_33_3_5615

¹⁸ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 128 p.

Pour Olivier GALLAND, sociologue, la jeunesse doit déboucher « à son terme sur une phase de la vie qui appelle l'âge adulte et qui se définit par l'exercice des rôles professionnels et familiaux ». ¹⁹

Or d'après l'INSEE, les jeunes de moins de 25 ans représentent près de 8 % de la population régionale. Ils sont plus touchés par le chômage (19,5 % de chômage, mais ce chiffre reste inférieur à la moyenne nationale).²⁰ Midi-Pyrénées se situe au 9^{ème} rang des régions ayant le taux de chômage le plus élevé. Ces chiffres montrent que la jeunesse est aussi une phase de la vie précaire : « les jeunes connaissent dorénavant des taux de chômage élevés en tout cas nettement plus élevés que ceux des adultes et débutent très fréquemment leur vie professionnelle par des emplois temporaires ». ²¹ Ces transformations de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail ont un impact sur l'ensemble du processus d'entrée dans la vie active : « obtenir un emploi stable représente évidemment une étape cruciale dans la transition vers l'âge adulte ». ²² Il est donc possible de dire que sur mon terrain de recherche les jeunes rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi et donc à l'autonomie similaires à ceux mis en évidence au niveau national.

En 2006, le taux de pauvreté des 18-24 ans est de 21 %, contre 13,2 % en moyenne pour l'ensemble de la population. La France compte un peu plus d'1 million de jeunes (18-24 ans) pauvres. Ce taux correspond à la proportion de jeunes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, correspondant à 60 % du niveau de vie médian, soit 880 euros par mois. Les jeunes sont les catégories de la population les plus touchées par la pauvreté.

La commission sur la politique de la jeunesse précise que « la jeunesse est un passage qui commence à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans) et finit par l'insertion durable dans la vie active ». ²³

Ainsi, il semble que cette période de la vie ait tendance à s'étioler tant que l'autonomie financière n'est pas atteinte : « les jeunes connaissant dorénavant des taux de chômage élevés en tout cas nettement plus élevés que ceux des adultes et débutent très fréquemment leur vie professionnelle par des emplois temporaires ». ²⁴ Ces transformations ont un impact fort sur l'ensemble du processus d'entrée dans la vie active.

¹⁹ Ibid, 128 p.

²⁰ Enquête d'insertion des jeunes. *Portrait de l'économie régionale*. Source INSEE, Céneq, 2005.

²¹ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 149 p.

²² Ibid, 149 p.

²³ Livret Vert. *Commission sur la politique de la jeunesse*, juillet 2009, 10 p.

²⁴ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 149 p.

1.1.3. De nouveaux modèles de socialisation.

Selon Olivier GALLAND, certaines des transformations citées précédemment « *sont subies par les jeunes, ceux qui sont les moins bien dotés scolairement connaissent une prolongation forcée de l'adolescence* ». ²⁵

Il semble nécessaire ici de rappeler les rôles et fonctions de l'école, de la famille et du travail dans un contexte où ces trois institutions connaissent des changements.

1.1.3.1. Ecole

L'école joue un rôle dans l'intégration sociale et ce de plusieurs façons.

Pour Emile DURKHEIM, l'école contient deux principales fonctions :

- elle permet d'apprendre à vivre ensemble. L'école prépare les individus à vivre en société.
- elle spécialise les individus, en les différenciant dans leur travail (aspect normatif, apprentissage des rôles).

L'école a une fonction de socialisation puisqu'elle permet de marquer les étapes avant l'entrée dans la vie d'adulte. Elle prépare les individus à l'acquisition des règles et normes de la vie en société. En France, l'obligation scolaire est fixée à 16 ans, ce qui correspond à l'âge moyen de l'obtention du brevet des collèges. Ce sont les jeunes qui ont un niveau de formation et/ou de diplôme inférieur au baccalauréat qui constituent la population la plus susceptible de connaître un itinéraire d'échec, ce qui met ici en relief le rôle de l'école dans la dynamique d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, selon une enquête réalisée en 2000 par l'Institut national des études démographiques (INED), « *52% des jeunes en errance n'ont aucun diplôme* ». ²⁶

Mais si le jeune ne parvient pas à s'insérer sur le marché du travail, la famille peut offrir une protection à celui-ci et donc limiter les risques d'exclusion définitive.

1.1.3.2. Famille

Selon la sociologie contemporaine, la famille participe au phénomène de sociabilité. La famille est une institution, elle transmet des normes, des valeurs, des rôles sociaux. Elle a une fonction de socialisation et subit aussi des transformations. Ses grandes étapes sont bouleversées (mariage, vie conjugale, parentalité) et sont de plus en plus tardives. Ce phénomène sociologique est lié à l'allongement des études, aux changements des mentalités, l'augmentation de la cohabitation, la plus grande difficulté à s'insérer professionnellement.

²⁵ Ibid, 164 p.

²⁶ INED www.ined.fr

La famille permet au jeune sans emploi d'être protégé de l'exclusion, il bénéficie d'un toit et de la solidarité familiale en attendant de pouvoir devenir autonome. La famille apporte une protection matérielle en cas d'accident de la vie (perte d'emploi, problème d'insertion professionnelle). Cependant, les familles dont l'entraide financière vient à faire défaut, deviennent vulnérables. Premièrement parce qu'elles disposent de moyens précaires mais aussi parce qu'en cas de rupture familiale ils n'ont plus de recours : le moindre imprévu peut les faire « basculer ». En d'autres termes, la famille est également censée protéger de la marginalité.

La socialisation est bien un processus d'inculcation des normes et des valeurs communes. L'école et la famille leur fournissent des ressources plus ou moins pertinentes pour gérer cette période qu'est la jeunesse.

Lorsque cette sociabilité diminue, les individus deviennent plus vulnérables.

François DUBET traite de cet aspect dans *la Galère* : « le tissu social, les solidarités, les régulations se défont et provoquent un vide de la socialisation et une absence de communication ».²⁷ L'auteur ajoute une description de la jeunesse actuelle « elle [la jeunesse] est recouverte, dans la galère par le zonage social, le chômage, les petits travaux, la faiblesse des attachements, une vie chaotique, des opportunités délinquantes, tout ce dont les adultes se trouvent relativement mieux protégés ».²⁸ La jeunesse d'aujourd'hui semble marquée par un entre-deux : « la jeunesse est une transition en permanente évolution marquée par de multiples situations des allers-retours et des cumuls fréquents entre la formation, l'emploi, l'inactivité professionnelle, l'engagement non professionnel, le tâtonnement est l'une des caractéristiques de la jeunesse ».²⁹ Cette période d'essai « contribue sans doute à reporter aussi le moment où se forme un cours stable d'opinions et d'attitudes sociales »³⁰.

1.1.3.3. Travail

Toutes ces transformations rendent l'insertion sociale des jeunes difficile : « les jeunes sont exclus par le chômage, [il] rend dépendant, empêche d'avoir de l'argent et finit par faire honte ».³¹

En sociologie, le travail a une fonction de répartition, c'est-à-dire qu'il permet d'être source de revenu et il confère une autonomie morale et financière. Il a une fonction d'insertion sociale puisqu'il permet d'acquiescer un statut social. D'ailleurs CASTEL nomme

²⁷ DUBET, François. *La galère : jeune en survie*, Paris : Points, 2008, 303 p.

²⁸ DUBET, François. *La galère : jeune en survie*, Paris : Points, 2008, 215 p.

²⁹ Livret Vert. *Commission sur la politique de la jeunesse*, juillet 2009, 10 p.

³⁰ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 176 p.

³¹ DUBET, François. *La galère : jeunes en survie*, Paris : Points, 2008, 109 p.

cela « *l'utilité sociale* »³², ici il permet de se sentir utile à la société, d'être valorisé. Le travail est une des institutions qui permet d'accéder à la norme et un milieu de socialisation où l'individu fait l'apprentissage de la vie en société. J. BOISSONNAT précise que « *l'homme a besoin de se sentir intégré dans un groupe pour avoir le sentiment d'exister* ». Il a été abordé ici que, l'individu pour préserver son autonomie s'intègre à plusieurs groupes comme la famille, l'école et le travail. Autrement dit, il n'est pas le seul lieu d'insertion et de socialisation.

Cependant, l'absence de travail est vécue aujourd'hui comme une forme d'exclusion. Il permet aux individus de bénéficier de revenus, qui leur permettent de vivre. De même qu'il procure aux individus des droits sociaux comme la protection sociale, un salaire, une assurance chômage. Il est également un facteur important d'insertion sociale, il permet d'accéder à la norme et de rompre l'isolement : logement, loisir. D'ailleurs, les jeunes considèrent que le travail est une condition de la réussite de la vie personnelle : « *70% pensent que pour développer pleinement ses capacités, il faut avoir un travail* »³³. L'aspect relationnel de l'activité est mis en relief dans ces propos.

Le phénomène de socialisation décrit précédemment représente les processus d'acquisition des valeurs, et des normes qui permettent aux personnes de s'intégrer à la vie dans la cité. En d'autres termes, la construction de liens sociaux contribue au fonctionnement de la société mais aussi à l'ajustement des rapports entre les individus.

Le passage de la post-adolescence à l'âge adulte a subi au cours des trente dernières années, de profonds changements, qui rendent plus difficile l'insertion économique et sociale des jeunes adultes.

Qu'il s'agisse de jeunes qualifiés ou non qualifiés, ils sont confrontés à des difficultés pour entrer sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui la jeunesse peut être envisagée comme une période incertaine, un processus s'étirant dans le temps.

³² CASTEL, Robert. *Métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard, 1995, 623 p.

³³ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand COLIN, mai 2009, 200 p.

1.2. LA JEUNESSE EN SITUATION D'ERRANCE ET LE PROCESSUS D'EXCLUSION.

Les jeunes en situation d'errance sont de part leur situation considérés par la société comme des exclus. Il semble donc important de définir ce concept afin de mieux comprendre le processus d'exclusion en analysant les apports sociologiques sur ce phénomène.

1.2.1. Les figures de l'exclusion.

D'après le Dictionnaire Critique de l'Action Sociale, l'exclusion est définie comme étant : « un ensemble de mécanismes de ruptures tant sur le plan symbolique (stigmates ou attributifs négatifs) que sur le plan des relations sociales (ruptures des différents liens sociaux qui agrègent les hommes entre eux) »³⁴. Ici, l'exclusion est définie comme étant à la fois un processus et un état.

Un processus est une « marche, un développement »³⁵. Cette notion renvoie à une évolution, un déroulement dans le temps, des paliers qui s'interfèrent, s'enchaînent, s'imbriquent et constituent néanmoins un tout cohérent. Il est essentiel de raisonner en termes de processus et de dynamique afin de ne pas considérer qu'il s'agit d'états durables.

L'exclusion peut ainsi se définir comme étant un cumul de ruptures successives qui peuvent être d'ordre familial, scolaire, professionnel, physique ou encore psychologique. Les différents processus de fragilisation des liens sociaux, de la dégradation des conditions de vie peuvent amener le jeune à rompre avec certaines formes de lien social comme le travail, le logement, la famille. Le problème d'insertion des jeunes se traduit par une difficulté d'accéder à une place dans la société.

Afin de mieux comprendre le processus lié à l'exclusion, des sociologues ont étudié le phénomène et tentent d'en décrire les principales phases.

Le processus de l'exclusion, a été décrit par des sociologues tels que Robert CASTEL avec la « désaffiliation » Serge PAUGAM avec « la disqualification sociale »³⁶, et Vincent de GAULEJAC avec la « désinsertion »

1.2.1.1. La « désaffiliation ».

Selon Robert CASTEL³⁷, le concept de l'exclusion est lié à l'éloignement du monde du travail et d'un amoindrissement des liens sociaux : « le travail n'est pas envisagé comme un rapport technique de production mais comme le support privilégié d'inscription dans la structure

³⁴ BOUQUE, Brigitte et collaborateurs. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 1995, 436 p.

³⁵ De ROBERTIS Cristina. *Méthodologie de l'intervention sociale*, Paris: Bayard, 2008, 116 p.

³⁶ PAUGAM, Serge. *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF, 1991, 256 p.

³⁷ CASTEL, Robert. *Métamorphoses de la question sociale*. Paris : Fayard, 1995.

sociale»³⁸. La désaffiliation se situe à l'articulation du rapport au travail et de l'insertion relationnelle. En d'autre terme, être affilié c'est appartenir à une lignée et la désaffiliation, c'est le processus conduisant à la perte de ce lien. Le jeune en errance traverserait plusieurs étapes : intégration, vulnérabilité et désaffiliation. Ici, l'exclusion serait le résultat de la remise en cause du salariat comme mode d'organisation sociale.

-« **la zone d'intégration** » qui passe par la garantie de l'emploi et le contexte relationnel de la personne. Or, le contexte économique rend difficile l'accès à l'emploi pour les jeunes.

-« **la zone de vulnérabilité ou de précarisation** » : précarité du travail, fragilité des liens. Il semble que les jeunes en situation d'errance se situent dans cette zone étant donné les difficultés auxquelles ils sont confrontés : problème d'emploi, rupture familiale et sociale. Certains jeunes en errance sont en recherche d'affiliation tandis que d'autres sont engagés dans un processus de désaffiliation.

-« **la zone de désaffiliation** » : absence d'emploi et affaiblissement des liens. Le jeune dit dans la zone de désaffiliation se retrouve sans ressources économiques, pas ou peu de liens relationnels et de protection sociale.

A priori, l'errance est plus un processus de *désaffiliation* et de désinscription sociale qu'un état ou une caractéristique des jeunes, c'est-à-dire que les jeunes en situation d'errance sont en rupture ou en interruption relationnel au niveau de la sphère familiale scolaire et sociale.

1.2.1.2. La « disqualification sociale ».

Serge PAUGAM aborde l'exclusion en mettant l'accent sur le vécu de l'individu dans la "disqualification sociale". Selon lui, ce processus se caractérise en trois phases :

-« **la phase des fragiles** » : les usagers bénéficient d'une intervention ponctuelle car leurs difficultés sont d'ordre économique, liés à leur éloignement du marché du travail.

Lorsque la situation perdure, il y a entrée dans une deuxième phase qui correspond à :

-« **la phase des assistés** » ceux qui font l'objet d'un suivi social régulier car leurs difficultés sont plus importantes. Cette phase illustre la société actuelle puisque la dégradation du marché de l'emploi maintient les jeunes dans des situations de pauvreté et l'amoindrissement des solidarités familiales induit l'intervention sociale auprès de ce public.

³⁸ PAUGAM, Serge in *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. DEQUIRE, Anne-Françoise ; JOVELIN Emmanuel. Politiques et interventions sociales. Août 2009. Rennes : presses de l'EHESP, 39p.

Tandis que la troisième et ultime phase correspond à la rupture du lien avec la société :

-« **la phase des marginaux** » : les individus se situent à l'écart du dispositif officiel d'assistance, ce qui entraîne une rupture du lien social. L'auteur analyse ici la relation qu'il y a entre les assistés et les travailleurs sociaux. Le recours à l'assistance est une épreuve humiliante et il dévalorise le statut de l'assisté. Ici, la personne ne parvient pas à trouver un équilibre de vie dans la société, elle n'accepte pas les normes et elle construit ses propres normes, c'est le cas des jeunes en errance.

Les trois phases abordées précédemment sont les étapes de la disqualification sociale, cependant il n'y a pas de chronologie du passage de l'une à l'autre.

En d'autre terme l'exclusion serait une conséquence de la transformation de la socialisation. La famille, l'école et le travail disqualifient ceux qui ont des difficultés à rentrer et à participer à la vie sociale.

1.2.1.3. La « désinsertion sociale ».

Cette approche a été développée par Vincent De GAULEJAC et Isabel TABOADA-LEONETTI³⁹. Elle insiste sur le processus de déclassement social qui conduit à la désinsertion sociale.

Selon eux, trois dimensions peuvent être dégagées : « une dimension économique et professionnelle », « une dimension sociale et relationnelle », « une dimension symbolique et normative ».

Cette dernière dimension serait l'essence de l'exclusion. Elle serait la transition d'une identité positive à une identité négative. Ce qui caractérise l'exclusion ici, c'est la perte ou l'absence d'emploi, une absence de ressources qui prive l'individu de réseaux de solidarité matérielle et de soutien psychologique et surtout la stigmatisation sociale qui impose aux individus une dévalorisation d'eux-mêmes.

L'exclusion s'expliquerait principalement par le fait que l'individu est évalué en fonction de son revenu, du pouvoir qu'il peut exercer sur d'autres ou encore la quantité de biens qu'il peut acquérir.

³⁹ DE GAULEJAC, Vincent, TABOADA-LEONETTI, I. *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Paris : Desclée de Brouwer, 2009.

Les jeunes qui ne répondent pas à ces normes sont dévalorisés par la collectivité. Le concept de désinsertion sociale signifie que l'individu perd, petit à petit, ses attaches : famille, amis, travail. Ainsi, le phénomène important dans l'exclusion sociale est le processus qui conduit au déclassement c'est-à-dire à la désinsertion sociale.

Le phénomène de désinsertion sociale s'intéresse au vécu de l'individu en trois temps : l'individu cherche à contester son déclassement : il cherche un nouvel emploi, à consolider ses relations avec ses amis, avec sa famille. L'individu cherche à revaloriser son statut. L'individu renonce ce qui entraîne la désinsertion sociale. Il y a un rapport avec la famille: l'intégration familiale rend l'individu utile. Cela lui évite le déclassement. A contrario, si la famille n'existe pas, le risque de désinsertion sociale est très important car l'individu va se sentir inutile.

Pour Vincent De GAULEJAC, un individu qui perd ses attaches, fait aussi l'objet du regard des autres : celui de la société. Cela correspond au phénomène de stigmatisation, d'étiquetage. De même que « *la notion de désinsertion sociale met l'accent sur le caractère dynamique de l'exclusion dans chacune de ses dimensions (chômage, pauvreté, stigmatisation sociale, dévalorisation, isolement et ruptures des appartenances, absence des réseaux de solidarité, etc)* ». ⁴⁰ Selon Vincent De GAULEJAC : la désinsertion sociale c'est « *le symptôme du passage de la lutte des classes à la lutte des places* ». ⁴¹

Les différentes définitions de l'exclusion abordée précédemment montrent que l'exclusion est plurifactorielle. L'exclusion touche des dimensions humaines telles que la famille, emploi, logement, santé.

Quelle soit nommée exclusion, désaffiliation, disqualification, désinsertion, le point commun de toutes ces approches est la notion de processus.

Les jeunes en errance traversent des phases qui les conduisent selon le temps passé dans la rue, dans les squats, les structures d'hébergements à une rupture du lien social, à un isolement, à la désocialisation voire à la marginalité.

⁴⁰ DE GAULEJAC, Vincent, TABOADA-LEONETTI, I. *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Paris : Desclée de Brouwer, 2009, 76p.

⁴¹ DE GAULEJAC, Vincent, TABOADA-LEONETTI, I. *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Paris : Desclée de Brouwer, 2009, 278p.

1.2.2. Deux approches : déviance et marginalité.

Il m'a parut intéressant d'appréhender les notions de déviance et de marginalité afin d'avoir une visibilité des difficultés rencontrées par les jeunes en situation d'errance.

1.2.2.1. La déviance.

La sociologie de la déviance s'attache à étudier des groupes dit exclus afin d'observer si les images et les analyses que porte sur eux la société sont effectives.

Howard BECKER⁴² propose une conception sociologique de la déviance qu'il définit comme la transgression des normes d'un groupe tout en soulignant que les sociétés modernes sont composées de plusieurs groupes. En d'autre terme, un individu peut appartenir à différents groupes en même temps, ce qui montre le caractère changeant de la déviance. Pour H.BECKER, le déviant n'est pas celui qui transgresse une norme mais celui auquel cette étiquette a été appliquée. Dans son étude, H.BECKER a mis en avant la notion de carrière déviant par analogie à la carrière professionnelle pour expliquer le développement d'une forme de conduite déviant : l'usage de la marijuana.

La carrière déviant se compose en quatre étapes :

- **la transgression de la norme** (transgression occasionnelle).
- **l'engagement** (transgression plus régulière, entrée dans un mode de vie).
- **la désignation publique** (reconnu comme déviant aux yeux de la société).
- **l'adhésion à un groupe déviant** (intégration au groupe, adoption du même comportement).

Ainsi, l'errance peut être une forme de normalité aux yeux des jeunes qui l'ont choisie et seraient alors déviants ceux qui les stigmatisent en leur apposant un étiquetage. Le déviant de part le processus de « carrière » trouve une place voir une reconnaissance au sein de son groupe. Il alors d'autant plus difficiles pour lui de le quitter puisqu'il n'a pas la garantie d'obtenir un statut similaire hors du groupe déviant.

Des sociologues (BECKER ; GOFFMAN) montrent que certaines personnes dites exclues ont tendance à se regrouper sur la base d'un « stigmat » commun et à développer des pratiques de solidarités internes au groupe pour se protéger des représentations négatives développées par la société à leur encontre. Il ne s'agira plus ici d'exclusion mais de marginalisation qui se caractérise par une revendication du droit de s'exclure des

⁴² BECKER, Howard. *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Paris : A.-M. Métailié, 1985.

communautés traditionnelles et de former des groupes plus ou moins formels en rupture avec la conscience collective.

1.2.2.2. La marginalité.

Au vu des concepts étudiés, la précarité engendre l'exclusion sociale. Selon le Réseau Européen Anti Pauvreté (European Anti Poverty Network ó EAPN) l'exclusion sociale « est employée pour mettre l'accent sur les processus qui poussent les gens en marge de la société, ce qui limite leur accès aux ressources et aux opportunités, restreint leur participation à la vie sociale et culturelle les faisant se sentir marginalisés, impuissants et discriminés »⁴³

La marginalité signifie « vivre en marge de »,⁴⁴ ce qui veut dire que la personne dite marginalisée est en retrait ou vit en retrait de la société. La marginalité désigne une rupture des liens avec la société qui se caractérise par un isolement social. Or, le contexte actuel fragilise la situation des jeunes par une accumulation de difficultés (ruptures familiales, difficultés scolaires, chômage, emploi à durée déterminée, insécurité de l'emploi). Certains jeunes ayant du mal à s'intégrer socialement vont choisir des modes de vies différents. Selon F. CHOBEAUX, l'errance est : « une fuite illusoire et sans fin ».⁴⁵ Cette errance peut être analysée comme étant une fuite en avant qui traduit une impossibilité à se fixer à un endroit.

Pour Serge PAUGAM,⁴⁶ la marginalité est la dernière phase de la pauvreté, le sociologue distingue deux types de marginalité :

« **La marginalité conjurée** » qui révèle la volonté d'intégration sociale et professionnelle. Certains jeunes en situation d'errance peuvent à un moment donné être en demande d'accompagnement car ils souhaitent mettre fin à leur mode de vie marginal.

Tandis que « **la marginalité organisée** » consiste à reconstruire symboliquement un cadre culturel. Le jeune en errance adaptera son mode de vie à ses moyens. Certains jeunes en situation d'errance ont adopté un mode de vie marginal et ne se sont pas en demande d'accompagnement, ils se sont organisés autour de ce mode de vie.

La pauvreté, le chômage, la précarité, la difficulté d'accès au logement touchent particulièrement les jeunes de moins de 25 ans dans le contexte économique actuel. Pour des jeunes confrontés à la précarité matérielle, affective, la période de la jeunesse va se révéler compliquée. Les plus fragiles sont de plus en plus nombreux à connaître la marginalité et l'errance.

⁴³ <http://www.eapn.org/>

⁴⁴ BOUQUE, Brigitte ; BARREYRE Jean-Yves. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 2008 356p.

⁴⁵ CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide : des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*. Paris : La Découverte, 2004, 55p.

⁴⁶ PAUGAM, Serge. *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF, 1991.

1.3. L'ERRANCE DES JEUNES.

La présence de jeunes dits en errance sont d'après les professionnels de terrain de plus en plus nombreux dans les centres villes.

De nombreuses définitions de l'errance vont permettre une meilleure compréhension de la complexité de ce phénomène chez les jeunes de 18-25 ans.

1.3.1. Errance, nomadisme.

D'après le Dictionnaire Critique de l'Action Sociale « l'errance est le fait d'aller d'un côté et de l'autre au hasard, à l'aventure »⁴⁷. Le verbe errer est issu du latin « *errare* » qui désigne la déambulation comme dans la citation ci-dessus.

La racine du mot errance signifie voyager et aussi se tromper. Ainsi, errer a pris le sens d'aller au hasard. L'erreur et l'errance ont une même racine.

L'errant est celui qui ne se fixe pas et l'errance renvoie au mouvement, au déplacement.

L'errance est un phénomène présent dans la société depuis plusieurs siècles, ils se nommaient vagabonds puis voyageurs, errants, SD⁴⁸ de nos jours.

Depuis quelques années, « la notion de personne en situation d'errance » est employée par les travailleurs sociaux pour qualifier ces personnes installées dans l'errance de façon temporaire ou chronique.

Selon Julien DAMON,⁴⁹ l'errance, la grande pauvreté, le vagabondage et la mendicité sont depuis l'après guerre considérés comme étant des problèmes sociaux. Les règlements et les lois portant sur l'insertion et la lutte contre l'exclusion se sont accumulés et sont devenus prioritaires pour l'action publique. Les personnes en errance sont devenues une cible « emblématique » de ces politiques car ce public est considéré comme le plus exclu parmi les exclus. L'errance concerne de plus en plus de jeunes dont un nombre croissant de mineurs, ce qui inquiète les professionnels. Ainsi, cela pose la question de la pratique à mettre en place.

1.3.2. Phénomène en expansion.

En ce qui concerne l'ampleur de l'errance des jeunes de moins de 25 ans, les auteurs et intervenants semblent divergents.

⁴⁷ MEYER, P et DUVIGNAUD, J. *Nomades et vagabonds*, UGE 10/18, 1975 in *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*, Paris : Bayard, 1995, 236p.

⁴⁸ Sans Domicile

⁴⁹ DAMON, Julien. *L'exclusion ; Que sais-je ?*, Paris : PUF, 2008.

Francis LAGANDRE avance « *qu'il semble qu'il n'y ait pas plus de sans-abri qu'il y a une quarantaine d'années* »⁵⁰. A l'heure actuelle, la situation des jeunes errance est plus dégradée.

Tandis que d'autres travaux, mettent en avant que depuis les années 80, le phénomène de l'errance est en aggravation.⁵¹ Selon François CHOBEAUX le nombre de ceux qui y entrent augmente régulièrement et ce phénomène a explosé en 1995. L'errance des jeunes devient une question sociale : « [i] de plus en plus de jeunes s'y engagent et s'y détruisent chaque jour »⁵². L'année 1995 marque un tournant en ce qui concerne l'errance des jeunes : « *les années qui suivent vont voir dans le champs social se multiplier les études, articles et point de vue sur l'errance des jeunes* ».⁵³ La Direction de l'Action Sociale organe central en matière d'action sociale va jouer un rôle essentiel dans la promotion de jeunes en errance par l'intermédiaire « du financement d'une série de diagnostics sur ce thème »⁵⁴.

En 1998, Marc PONS⁵⁵ explique dans son rapport que la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le département ciblés par ce mémoire sont interpellés de façon régulière par divers intervenants partageant le même constat : « *il y aurait de plus en plus de jeunes en situation d'errance* ».⁵⁶

Depuis le début des années 90, des jeunes considérés en errance par les acteurs médicaux, sociaux ou répressifs, sont « *devenus visibles* » sur la ville. Ils se déplacent en apparaissant et en disparaissant par groupe, ou par groupes de plusieurs individus plutôt masculins, mêmes si de jeunes femmes sont présentes. La Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) fait état d'une sur-représentation des jeunes dans les structures au niveau national. Alors que : « *les 18-25 ans représentent 15% de la population, ils sont 25% des personnes recueillies dans les Centre d'hébergement* ». Le pourcentage de demande d'hébergement en urgence des jeunes sans domicile représentait en 2004, 18% des appels auprès du Samu Social parisien contre 2% en 1999 ».⁵⁷ Et ceci sans compter ceux qui n'ont pas recours aux centres d'urgence, soit parce qu'ils refusent d'être hébergés avec des adultes, soit en raison du niveau de leur désaffiliation.

⁵⁰ LAGANDRE. *Les phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1995, 13p.

⁵¹ CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide : des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*. Paris : La Découverte, 2004, 92p.

⁵² Ibid., 92p.

⁵³ PATTEGAY, P. *L'actuelle construction en France du problème des jeunes en errance*. Déviance et Société, p257 à p277, <http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2001-3-page-258>, texte en ligne

⁵⁴ Ibid., 258p.

⁵⁵ PONS, Marc. *L'errance des jeunes en Haute-Garonne, une approche des représentations du phénomène chez les acteurs de terrain*, DDASS de la Haute-Garonne, 1998 in TREND. Tendances récentes sur le site de Toulouse, Novembre 2005, <http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/tou/04.pdf>, 52p.

⁵⁶ Ibid., 52p.

⁵⁷ FNARS. Livre des Etats Généraux, texte en ligne, http://www.fnars.org/images/stories/documentation/livre_etats_generaux.pdf, 70p.

1.3.3. Une errance multiforme.

Selon Serge ESCOTS⁵⁸ « on peut les voir en transit entre un festival musical et le squat, la gare et le centre d'hébergement accompagnés de leurs chiens et lestés de paquetages plus ou moins envahissants ». La ville sert d'escale, c'est un lieu de passage avant des déplacements vers d'autres points de chute. De même que des écrits vont permettre d'éclairer la notion d'errance chez les jeunes.

Selon le rapport TREND de 2002⁵⁹, le chapitre 2 sur les usagers distingue pour la première fois « les jeunes en errance urbaine », « des jeunes pratiquants le nomadisme ». Les premiers sont dans une errance sur le site où ils "résident" de façon stable, soit parce qu'ils sont originaires de la région soit parce qu'ils sont installés depuis plusieurs mois.

Les jeunes pratiquant le nomadisme sont présents en zone urbaine de façon ponctuelle.

La première catégorie correspond aux jeunes qui peuvent être amenés à solliciter les services sociaux. Tandis que la deuxième catégorie correspond aux jeunes qui rejettent toutes interventions des travailleurs sociaux.

Dans le cadre de mon mémoire, je m'intéresserai plus particulièrement aux jeunes en errance urbaine.

En ce qui concerne l'errance des jeunes, P. PATTEGAY⁶⁰ d'autres difficultés :

- le « caractère insaisissable » de ces jeunes et donc difficilement quantifiable.
- la dernière relève de la diversité des situations et des réalités que l'errance recouvre.

Il semble que l'errance soit un phénomène complexe et multiforme associé à une logique de désaffiliation et de mouvance géographique.

De même que le rapport TREND de 2005 ajoute « qu'il est difficile d'estimer la population concernée [í]. La multiplication des profils, l'absence de définitions communes, l'éparpillement des sources plus ou moins compatibles rendent caduques toute évaluation quantitative ».⁶¹

Pour autant, les professionnels de terrain vont dans le sens de l'augmentation globale et du rajeunissement de cette population jeune errante et précaire.

1.3.4. Vie en marge de la société.

Ainsi, de nombreux auteurs constatent la complexité des situations des jeunes en errance, la singularité des parcours et des comportements et l'impossibilité de dresser un portrait type. D'ailleurs en fonction des écrits et des rapports, les jeunes en errance ne sont pas désignés de

⁵⁸ ESCOTS, Serge (dir.). *Travail de rue et personnes à la marge. Les rencontres des « acteurs » de la rue*, Ramonville-St-Agne : Erès, 2005, 52p.

⁵⁹ Rapport TREND in <http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/tou/04.pdf>, 53p.

PATTEGAY, P. *L'actuelle construction en France du problème des jeunes en errance*. *Déviance et Société*, p257 à p277, <http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2001-3-page-258>, texte en ligne.

⁶¹ Rapport TREND in <http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/tou/04.pdf>.

la même manière : jeunes errants en période festivalière, jeunes en rupture familiale, professionnelle.

La notion d'errance semble floue, selon Julien DAMON⁶² « certains vont privilégier une définition extensive de la population prenant en considération un spectre qui va des personnes à la rue jusqu'aux personnes mal logées (SDF lato sensu). D'autres vont adopter une restriction de la définition en ne conservant dans la population que les personnes à la rue et/ou fréquentant les services pour sans-abri (SDF stricto sensu). Il est possible de restreindre encore la définition en ne conservant dans la population que les personnes à la rue qui ne fréquenteraient jamais les services ». Il est donc difficile de donner une définition claire de l'errance dans la mesure où ce concept recouvre une multitude de situation.

Selon François CHOBEAUX⁶³, les jeunes en errance rejettent l'image de clochard : « les uns et les autres redoutent d'être qualifiés de SDF⁶⁴ parce que c'est quelque part le clochard qu'on nommait dans les années 70 ». Ceci explique la raison pour laquelle ces jeunes refusent de se rendre dans certaines structures, certains optent pour les squats, camions.

1.3.5. Santé.

Les jeunes en errance urbaine sont confrontés aux dangers de la clochardisation, de la délinquance et des drogues (licites ou illicites), à des problèmes de santé physique, psychologique. Selon l'auteur, « les toxiques licites ou illicites, ou les substances psychoactives leur permettent d'accepter leurs conditions »⁶⁵. La souffrance de ces jeunes s'exprime souvent par des conduites à risques et une mise en danger afin de se sentir exister (attitudes violentes, consommation régulière de produits). Ils vivent en marge de la société, avec leur propre organisation et leurs propres codes. Certains d'entre eux rencontrent d'importants problèmes de comportement dus entre autres à la prise de produits et / ou à des problèmes psychologiques, et manquent aussi de repères.

Le mode de vie des jeunes errants s'articule autour de la solitude du fait des ruptures familiales, de leurs consommations de drogues, d'alcools, de médicaments : « une population jeune souffrant d'addiction et de polytoxicomanie (alcool, cannabis, cocaïne, héroïne) », d'après un éducateur spécialisé d'un accueil de jour. Ces consommations entraînent un déplacement du jeune à la marge de la vie sociale. Selon un infirmier d'un accueil de jour: « les jeunes qui ont un rapport aux produits toxiques, illicites vont à un moment ou un autre perdre pied dans ce qui constitue nos manières de vivre ». De plus, ils perdent la notion du temps. De même qu'une

⁶² DAMON, Julien. *La question SDF, Critique d'une action publique*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002, 142p.

⁶³ CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide : des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*. Paris : La Découverte, 2004.

⁶⁴ Sans Domicile Fixe.

⁶⁵ CHOBEAUX, François. *L'errance active*, Paris : Edition ASH, 2001, chapitre 2.

éducatrice spécialisée de l'Équipe Mobile Sociale ajoute que « ces consommations font basculer dans la maladie mentale. Ce qui entraîne des comportements violents. De plus, le produit va générer un isolement, des difficultés pour communiquer, un enfermement sur soi, un manque de mobilisation, une perte dans le temps ». D'après un médecin psychiatre du Réseau Santé-Précarité de la ville: « les jeunes ne se sentent pas malades ». Or, différentes études ont montré que les jeunes en errance présentaient plus de problèmes dentaires, psychologiques et des troubles liés à l'addiction.

Vivre dans la rue présente des dangers et s'apparente à une désinsertion. D'après le psychologue d'une association : « La rue est un déstructurant qui entraîne une perte de repère, ce qui pose la question de comment le jeune va prendre place dans les rouages de la société ». D'après les professionnels, sortir de l'errance est un des objectifs que ces jeunes souhaitent atteindre.

Pour sortir de l'errance il faut pouvoir s'insérer. Dans le cas présent l'insertion renvoie à l'acceptation des normes ; c'est-à-dire un emploi, un logement, créer une famille. Il apparaît aujourd'hui que le système d'intégration dans la société (un travail, un logement) est défaillant. En effet, le travail reste le facteur essentiel de l'intégration sociale ; il est aujourd'hui la source principale d'identité sociale et la condition d'intégration dans la société. Or la crise économique que connaît le monde du travail depuis les années 80 perturbe ce mécanisme. Et comme nous avons pu le constater, les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés. L'accroissement du nombre de jeunes en errance est mis en lien avec la précarisation grandissante et la pauvreté qui rendent de plus en plus compliquée l'autonomisation des jeunes majeurs par l'accès au travail et au logement. Pour certains, cette norme n'est pas ce qui est recherché, il existe des squats alternatifs⁶⁶ par exemple.

Par contre pour ceux qui souhaitent pouvoir s'insérer, la sortie peut prendre plus ou moins de temps en fonction de leur passé dans la rue et leur état de santé.

Quitter l'errance entraîne une perte de repères, et nécessite de retrouver une identité, aller vers la nouveauté.⁶⁷ Certains jeunes en errance sont marqués physiquement (code vestimentaire, tatouages, problèmes de santé). Ces traits stigmatisent les jeunes en errance et compliquent leurs démarches engagées pour des solutions de logement, d'emploi, l'accès à l'insertion sociale.

⁶⁶ BOULLON, Florence. *Les mondes du squat*, Paris : PUF, 2009.

⁶⁷ BECKER, Howard. *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Paris : A.-M. Métailié, 1985.

1.3.6. Le processus d'errance.

1.3.7. La « carrière » de l'errance.

Certains auteurs évoquent la notion de « carrière » pour expliquer ce processus. Selon François CHOBEAUX il existe un lent glissement dans ce qui se nomme « *la carrière* » de l'errance. Cette errance se découpe en cinq phases :

Les deux premières phases sont en amont de l'errance : un mal être qui se développe dès l'enfance, évoluant peu à peu vers une succession de conduites à risques, montrant le commencement d'une mise à l'écart, d'un décrochage social.

Le jeune étant confronté à des difficultés familiales, scolaires devenues insupportables va fuir cet univers. Ce départ correspond au processus de désocialisation (fugues, consommation de drogues, violences au sein de la famille) est le résultat d'un ensemble d'interaction du jeune dans son environnement (école, famille). Lorsque le mal être est trop important la fuite va permettre au jeune de continuer d'exister.

La troisième phase correspond au décrochage social, où le jeune va avoir un sentiment de liberté, une absence de contraintes et de limites. Pour certains, la rue et sa "liberté" semble attractive pour les jeunes dont il est question. F. CHOBEAUX aborde la question du « choix » de vie. En effet, « [ils] développent une argumentation tendant à montrer qu'ils ont tout à fait volontairement choisi ce style de vie ». ⁶⁸ L'errant cherche à satisfaire ses besoins journaliers, sans projection dans l'avenir, selon un psychologue d'une association : « *ils sont dans l'immédiateté* ».

La quatrième phase correspond à la prise progressive de conscience d'un enfermement de plus en plus subi dans l'errance.

La perte de repères, la détérioration physique et psychique, les problèmes d'addiction, les problèmes de santé, la violence entraîne une mort à petit feu.

La cinquième phase est celle de la stabilisation des conduites à la marge de la société.

1.3.8. Parcours personnel.

Le parcours dans l'errance a de multiples facettes. De par son caractère instable et mouvant, cette population ne peut être précisément recensée. Cependant, certaines caractéristiques semblent communes.

Les travailleurs sociaux qui sont amenés à recevoir des personnes en errance, ainsi que les auteurs, sociologues, partagent le même point de vue sur les modèles familiaux et les histoires de ces errants qui sont marquées par une série de traumatismes (maltraitance), de

⁶⁸ CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide : des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*. Paris : La Découverte, 2004. 86p.

ruptures (divorce, décès des parents, pères inconnus, í) ou d'abandons, par des carences infantiles. Selon les propos d'un éducateur spécialisé d'un accueil de jour sur la ville : « Les jeunes en errance ont vécu de multiples ruptures familiales, ont eu une enfance difficile : par exemple lorsqu'un enfant est retiré de sa famille, il peut être envoyé de familles d'accueils en familles d'accueils, d'internats en internats, sans compter qu'une fois la majorité est atteinte le contrat jeune majeur s'achève ». Dans le cas présent, si le jeune ne parvient pas à trouver un travail, il se retrouve sans logement du fait de l'absence de ressource. Cela souligne les limites de l'accompagnement déjà existant.

De même que le rapport de la Cour des Comptes montre que : « Deux éléments sont particulièrement fréquents dans les événements personnels, familiaux et sociaux qui mènent à la rue : les difficultés ou ruptures survenues durant l'enfance (28% des personnes déclarent avoir subies de mauvais traitements contre 8,5% dans la population générale ; 20% avoir été placées en institutions ou en famille d'accueil contre 2% en population générale) ». ⁶⁹Ces chiffres mettent en évidence que ces jeunes à la rue ont été confrontés à des difficultés pendant leur jeunesse qui est rappelons le une période de construction de soi au travers des normes et valeurs dans lequel ils évoluent.

Une éducatrice spécialisée de l'EMS ajoute que pour les jeunes errants : « Bien souvent, la relation à l'adulte est mise à mal, « le choix de vie » est à nuancer puisque cela intervient après plusieurs ruptures : déceptions, éléments traumatiques (exemple : décès, dépression, problème psychologiques). Ces jeunes ont un choix de vie au vu de leur parcours ». Ainsi, il ne s'agit pas réellement d'un choix. Confrontés à une scolarisation souvent marquée par des échecs, ils sont dépourvus d'une qualification qui leur donnerait une chance d'insertion dans le marché du travail. D'après la FNARS ⁷⁰ : « Les plus fragiles, en échec scolaire, en rupture familiale ou en difficulté d'insertion professionnelle sont de plus en plus nombreux à connaître l'errance et la marginalité ».

Dans cette situation d'errance, ces jeunes présentent une forte problématique de rejet. Ils sont exclus de leur famille, de l'emploi salarial stable en raison de leur manque de qualification mais aussi des dispositifs d'aides soit parce qu'ils ne les connaissent pas ou les refusent, soit parce qu'ils n'y sont plus admis ou parce qu'ils n'arrivent pas à s'y maintenir.

⁶⁹ Cour des Comptes. *Rapport Public thématique sur les personnes sans domicile*, mars 2007, 17p.

⁷⁰ FNARS, *Les jeunes en errance sociale*, Etats généraux de la FNARS, Livre blanc, juin 2006, 44p.

La problématique des jeunes en situation de précarité est régie par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Cette loi prend en considération les différents types de précarités et met l'accent sur l'accès aux droits : emploi, logement, santé.

De même que le plan de cohésion sociale (2005-2009)⁷¹ vient renforcer les exigences de la loi relative aux luttes contre les exclusions.

2.1. CADRE LEGISLATIF DE L'INSERTION SOCIALE.

L'insertion sociale est une notion transversale qui désigne la finalité à atteindre d'une démarche, cela peut concerner : « l'emploi, soins, logement, culture, éducation »⁷².

Elle se décline en termes d'autonomie, de droits d'accès. Il s'agit d'un ensemble d'accompagnements personnalisés qui émanent des textes législatifs

2.1.1. L'accès aux droits sociaux.

La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998⁷³ marque un tournant dans l'évolution de nos politiques sociales. Selon Julien DAMON : « L'exclusion en soi est bien devenue un objectif majeur des politiques publiques »⁷⁴.

Cette loi a pour ambition générale de lutter contre les exclusions : « elle se veut globale ». ⁷⁵Je remarque une évolution dans cette prise en compte. Nous sommes passés par des étapes de programme de lutte contre la pauvreté et la précarité (1985-1986, il s'agit des premiers programmes de cet ordre axés sur l'accueil des sans domicile durant la période hivernale et l'aide alimentaire) à la mise en œuvre de dispositifs de prévention ainsi qu'à l'affirmation de droits accompagnés de moyens et d'outils permettant leur réalisation effective (comme par exemple la loi instaurant le Revenu Minimum d'Insertion en 1988).

J'aborderais plus en détail les dispositifs qui concernent l'insertion sociale des jeunes dans le chapitre suivant.

La lutte contre les exclusions est devenue un enjeu des politiques publiques. D'ailleurs, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 est particulièrement claire : « La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation (I) La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de

⁷¹ Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

⁷² BOUQUE, Brigitte et collaborateurs. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 2002, 209p.

⁷³ Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005626296&dateTexte=20100211>.

⁷⁴ DAMON, Julien. *L'exclusion ; Que sais-je ?*, Paris : PUF, 2008, 42p.

⁷⁵ Ibid, 43p.

la culture, de la protection de la famille et de l'enfance (i) ». ⁷⁶ En d'autres termes la loi de lutte contre les exclusions a pour principe de permettre l'accès aux droits fondamentaux pour tous afin de prévenir les exclusions. A titre d'exemple, la loi du 27 juillet 1999 portant création de la Couverture Maladie Universelle votée un an après répond au principe d'égalité des droits dans l'accès aux soins. Cette loi marque un tournant vers « une individualisation des prises en charge, une territorialisation des programmes et une prise en compte accrue des ressources des bénéficiaires ». ⁷⁷ Le programme et la loi de prévention et de lutte contre les exclusions ⁷⁸ veut promouvoir l'accès aux droits fondamentaux dans les domaines de la santé, du logement, des minima sociaux. Elle a pour but de prévenir les exclusions (aides financières) et de faire face à l'urgence sociale (structure d'hébergement) tout en assurant la coordination des différents intervenants.

Cette loi compte deux volets principaux :

l'accès aux droits

« Permettre l'accès aux droits fondamentaux : les champs concernés étant les ressources, le logement, l'emploi, la santé, et la citoyenneté ». ⁷⁹ De même que cet accès aux droits « (i) renvoie à l'idée que toute personne est titulaire de droits, que ces droits doivent être effectifs et qu'ils sont susceptibles d'être revendiqués ». ⁸⁰

l'insertion

Le deuxième volet de cette loi consiste à « connaître, prévenir et supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions ». ⁸¹

DAMON donne une définition de l'insertion en lien avec cette loi : « Entre indemnisation, compensation, assistance et intégration, ni foncièrement droit créance, ni réellement droit liberté, l'insertion est à la fois méthode et objectif des interventions de lutte contre les exclusions ». ⁸²

Le mot insertion vient du latin *in sere* qui signifie « introduire dans, entrelacer » ⁸³, ce mot désigne à la fois « un processus et un état qui conduit un sujet à trouver une place reconnue dans un système ». ⁸⁴ L'insertion peut prendre plusieurs formes : professionnelle, sociale. Cette notion est

⁷⁶ Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005626296&dateTexte=20100211>

⁷⁷ DAMON, Julien. *L'exclusion* ; Que sais-je ?, Paris : PUF, 2008, 43p.

⁷⁸ Ministère de l'emploi et de la solidarité. *Le programme et la loi de prévention et de lutte contre les exclusions*. Paris. Avril 1999.

⁷⁹ DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. France : Presses de l'EHESP. Aout 2009, 67p.

⁸⁰ DAMON, Julien. *L'exclusion* ; Que sais-je ?, Paris : PUF, 2008, 44p.

⁸¹ Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions in DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. France : Presses de l'EHESP. Aout 2009, 67p.

⁸² DAMON, Julien. *L'exclusion* ; Que sais-je ?, Paris : PUF, 2008, 44p.

⁸³ BOUQUE, Brigitte et collaborateurs. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 2002, 206p.

⁸⁴ BOUQUE, Brigitte et collaborateurs. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 2002, 206p.

essentiellement liée aux problèmes de précarité et d'exclusion. L'insertion s'inscrit dans un processus, dans un parcours qui peut parfois s'étaler dans le temps. Le parcours d'insertion peut se définir comme une succession d'étapes, à plus ou moins long terme qui doit conduire la personne à se stabiliser.

Cet accès à l'insertion pour les jeunes en situations d'errance peut donc nécessiter du temps. Selon un psychologue d'une association, la notion de temps est à prendre en compte avec la perte de repères spatio-temporels comme par exemple au travers des critères qui font partie du quotidien : alcool, alimentation, problème de sommeil. Bien que l'insertion puisse être considérée comme une sortie possible de l'errance, il semble nécessaire de pouvoir s'appuyer sur les potentiels du jeune pour lui permettre de reprendre confiance afin qu'il puisse se remobiliser. D'après un rapport du CSTS⁸⁵ : « Reconnaître l'usager comme un sujet de droit, c'est lui reconnaître la capacité de manifester un désir à travers des projets ». Les travailleurs sociaux observent chez ses jeunes, une immense difficulté à maintenir un lien social et à établir des relations durables. Le travail social et la re-création de lien social nécessite du temps. Cette temporalité suppose un travail de distanciation sur sa vie, sur ses actes, sur « la mise en mot » des expériences vécues dans une construction progressive.⁸⁶ Ce temps là, permet au jeune en situation d'errance de réfléchir sur sa situation et cela : « mobilise une énergie importante pour la personne, il faut pouvoir se remettre en cause » selon le psychologue d'une association. D'après les travailleurs sociaux cette étape est nécessaire afin que le jeune en errance puisse faire confiance, retrouver l'estime de soi, se stabiliser, émettre des demandes, formaliser un projet d'insertion au sens large du terme.

La politique de lutte contre les exclusions permet de pallier à certain manque : difficultés économiques par la mise en place de minima sociaux, des dispositifs de maintien ou d'accès au logement, mise en place de la veille sociale.

Cette loi a pour principe de permettre l'accès aux droits fondamentaux (la santé, le logement) pour tous et de prévenir les exclusions. Or cela est rendu complexe dans sa mise en œuvre, à l'heure où le chômage augmente, où la recherche d'un salaire, d'un logement est difficile.

⁸⁵ Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social. *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion*. Rennes : Presses de l'EHESP, juin 2009, 78p.

⁸⁶ Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social. *Le travail social aujourd'hui et demain*. Rennes : Presses de l'EHESP, juin 2009, 16p.

2.1.2. Plan de cohésion sociale.

En juin 2004, le gouvernement lance un « *plan de cohésion sociale* », annoncé par Jean Louis Borloo ministre de l'emploi, de la cohésion sociale⁸⁷ qui « *comporte vingt programmes d'action autour de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances* ». ⁸⁸ Cette loi vient renforcer les exigences de la loi relative aux luttes contre les exclusions.

Ce plan prévoit la labellisation de 300 « *maisons de l'emploi* », la création de logements sociaux et un renforcement du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence,⁸⁹ ainsi que des accompagnements spécifiques pour les jeunes de 16 à 25 ans que nous aborderons par la suite.

Le plan de cohésion sociale (2005-2009) et la loi de programmation du 18 janvier 2005 visaient « *à promouvoir la solidarité collective face au chômage structurel et à l'exclusion qui l'accompagne* ».⁹⁰

Le plan de cohésion sociale reste dans la lignée de la loi d'orientation de 1998. Nous retrouvons ici aussi une démarche globale qui passe par une « *mobilisation pour l'emploi, politique dynamique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes* » et notamment par « *une relance de la formation en apprentissage, une mise en œuvre au profit des titulaires de minima sociaux d'un contrat d'avenir* »⁹¹ et de plusieurs mesures pour favoriser le développement de l'activité économique ainsi que la création d'entreprise.

C'est à partir de ces politiques sociales que vont découler un ensemble de dispositifs relatifs à l'insertion sociale (et professionnelle) des jeunes et plus spécifiquement des jeunes en errance.

⁸⁷ Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

<http://www.legisfrance.gouv.fr>

⁸⁸ DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. France : Presses de l'EHESP. Août 2009, 68p.

⁸⁹ Ibid., 68p.

⁹⁰ <http://www.cnle.gouv.fr/Le-Plan-national-d-action-pour-l.html> ; 15 juin 2008.

⁹¹ Ibid, <http://www.cnle.gouv.fr/Le-Plan-national-d-action-pour-l.html>.

2.2. DES DISPOSITIFS POUR LES JEUNES EN SITUATION D'ERRANCE.

Dans l'intervalle d'âge 18-25 ans, le législateur a mis en place différents dispositifs pour aider les jeunes en difficulté.

2.2.1. Rôle des Missions Locales.

Nous avons vu précédemment que la loi de lutte contre les exclusions et le plan de cohésion sociale interviennent dans de nombreux domaines, la mise en place de dispositifs pour les jeunes est prévu par la loi.

Missions locales et Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO)

Le terrain de recherche compte six antennes chargées de l'accueil des jeunes. En 1982 le rapport Schwartz⁹² préconise une mise en œuvre de la prise en compte de la jeunesse. C'est ainsi que vont apparaître la « *création des premières permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et les Missions Locales* ». ⁹³

Les PAIO sont destinés à orienter les jeunes de 16 à 18 ans vers les stages d'insertion, comme par exemple les chantiers d'insertion, alors que les Missions Locales ont pour objectif d'accueillir, d'orienter, d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active, pour s'insérer. Ce droit à l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans est institué par le Plan de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005.

Ce réseau d'accueil est chargé d'assurer un accompagnement personnalisé pour résoudre l'ensemble des problèmes que pose l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes : emploi, logement, santé.

Les Missions Locales et PAIO mettent en œuvre l'accompagnement vers la vie professionnelle des jeunes les plus éloignés du marché du travail, et ceci avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, comme par exemple : Pôle Emploi. Avec la montée du chômage et les difficultés à trouver un emploi, certains jeunes ont été fragilisés et se sont retrouvés dans un isolement social, ce qui a freiné leur insertion économique. De fait, l'insertion professionnelle est rendue extrêmement difficile sans insertion sociale.

Les missions locales sont chargées de la mise en œuvre du Contrat d'Insertion dans la vie Sociale (CIVIS), il concerne les jeunes de 16 à 25 ans.

⁹² <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000057/0000.pdf>, texte en ligne

⁹³ DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. France : Presses de l'IEHESP. Août 2009, 65p.

Cet accompagnement des jeunes « est aujourd'hui un droit inscrit dans le code du travail ».⁹⁴ Ce contrat s'adresse à des jeunes ayant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, il est question « d'insertion dans la vie sociale ».⁹⁵

Les accompagnements proposés et les actions sont adaptés aux difficultés rencontrées, au marché du travail, aux besoins de recrutement. Quelques exemples d'actions adaptés : « Nous proposons des informations santé, des actions spécifiques sur des quartiers avec des jeunes en difficulté, sur l'emploi, des actions collectives pour préparer les jeunes à la recherche d'emploi ». Le suivi s'effectue par des conseillers sous forme d'entretiens personnalisés, c'est-à-dire que le jeune a « un référent unique, le jeune est connu et connaît son référent. On travaille au cas par cas » selon les propos rapportés d'un conseiller Mission Locale Jeune. Les conseillers MLJ rencontrent les jeunes sur rendez-vous une fois par mois, ce qui permet une régularité dans leur accompagnement. Ce dernier, vise à « lever les obstacles, les freins à l'embauche, à restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d'insertion. Il peut s'agir de mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle ».⁹⁶ Or, les jeunes en errance ont des difficultés à tenir les rendez-vous, ce qui pose la question de l'accompagnement.

Afin d'accompagner le jeune dans son parcours professionnel le Fond d'Aide aux Jeunes peut être sollicité. Sur la ville, les jeunes en errance ont recours au FAJ pour l'achat de nourriture, de soins pour leurs animaux de compagnie, pour l'achat d'éléments pour un squat, un camion, une tenue (combinaison) pour des missions intérim. Selon un conseiller MLJ, il manque des étapes intermédiaires pour les jeunes en errance, plus particulièrement pour ceux qui sont loin de l'emploi : « les réponses existantes paraissent trop normatives et non adaptées à la situation du jeune (errant) ». Ce Fond d'Aide aux Jeunes est institué dans les départements par la loi du 19 décembre 1989⁹⁷ et rendu obligatoire par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI.⁹⁸ Le FAJ est destiné à accorder des aides financières aux jeunes de 18 à 25 ans « subventionnant la formation ou l'acquisition de matériels ou encore l'accès à un logement ».⁹⁹ Les demandes peuvent être effectuées auprès des CIAS, CCAS, Missions Locales et PAIO.

⁹⁴ Code du Travail, art R. 5131-1, sous-section I : droit à l'accompagnement, Dalloz.

⁹⁵ Mission Locale Toulouse, Guide Jeunes 2007, 10p.

⁹⁶ Mission Locale Toulouse, Guide Jeunes 2007, 10p.

⁹⁷ Loi n°89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé. En ligne, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000509536>

⁹⁸ Loi n°92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle.

<http://www.legifrance.gouv.fr>

⁹⁹ DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. France : Presses de l'EHESP. Août 2009, 68p.

Les jeunes en errance peuvent solliciter la Mission Locale de la ville d'autant qu'elle est rattachée à un service spécialisé pour l'accompagnement de ces jeunes mais j'aborderai le rôle spécifique de cette structure plus tard dans ce mémoire.

2.2.2. Vers la création d'un minimum social pour les jeunes.

Depuis le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active remplace par une prestation unique le RMI, l'API, les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité propres à ces minima sociaux et la prime de retour à l'emploi. Le montant mensuel du RSA correspond à celui du RMI, soit 460,09 euros pour une personne seule depuis 2010.¹⁰⁰ Le RSA a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle pour permettre à chacun d'acquérir une autonomie et de vivre par ses propres moyens. Le RSA permet l'accès à des droits connexes en matière de protection sociale.

Pour pouvoir bénéficier du RSA, il faut être âgé d'au moins 25 ans, avoir la charge d'un ou plusieurs enfants, ou être enceinte. La FNARS a organisé le 3 juin 2009 une journée d'étude thématique intitulée : « 18-25 ans : sortir du déni, accéder à l'autonomie ». Cette journée visait d'une part à interpeler sur la situation des jeunes de 18 à 25 ans « en situation de devoir assumer leur autonomie alors qu'ils en n'ont pas encore les moyens »¹⁰¹ et d'autre part à réclamer un engagement ferme de la collectivité envers ces jeunes. La journée a permis de « s'interroger sur les devoirs à l'égard des jeunes pour aboutir à la mise en place d'une réelle politique sur l'insertion des jeunes ».¹⁰²

J'ai pu constater que les professionnels de terrain rencontrés s'accordaient à dire « qu'il n'y a pas de politique de la jeunesse ». Pour la FNARS il s'agit « d'un enjeu de société ». Si nous voulons que chaque jeune acquière une autonomie suffisante, nous ne pouvons nous appuyer seulement sur les solidarités familiales qui en laissent un bon nombre sur « le bord de la route ».¹⁰³

Après plusieurs mois, la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, qui était présidée par le Haut Commissaire à la jeunesse Martin HIRSCH, a formulé des propositions pour refonder une politique de la jeunesse. La Commission de concertation sur la politique de la jeunesse a rédigé un « livre vert »¹⁰⁴ intitulé « reconnaître la valeur de la jeunesse », dans lequel figure la possibilité d'élargir l'octroi du RSA pour les jeunes, ceci afin de : « donner à tous les jeunes les moyens de prendre en main leur existence ». Martin Hirsch l'a rendu public le 7 juillet

¹⁰⁰ <http://rsa-revenu-de-solidarite-active.com/montant-rsa/55-montant-rsa-personne-2010.html>

¹⁰¹ FNARS. *18-25 ans : sortir du déni, accéder à une autonomie*, juillet 2009.

<http://www.fnars.org> (personnes accueillies-jeunes-actualités).

¹⁰² Ibid., 2p.

¹⁰³ FNARS. *18-25 ans : sortir du déni, accéder à une autonomie*, juillet 2009.

<http://www.fnars.org> (personnes accueillies-jeunes-actualités).

¹⁰⁴ Commission sur la politique de la jeunesse, *Livre Vert*, juillet 2009.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (rapports publics).

2009. C'est ainsi que cette mesure phare du plan d'action en faveur des jeunes est présentée le 29 septembre 2009 par le chef de l'Etat : « le droit au RSA doit être ouvert à quelques 160 000 travailleurs de moins de 25 ans pouvant justifier de plus de deux ans d'activité professionnelle sur trois ». ¹⁰⁵ Le RSA jeune est en passe d'être concrétisée à la faveur du projet de loi de finances (PLF) courant 2010. En d'autres termes, le RSA jeune concernera les 18-25 ans qui peuvent justifier de deux ans de travail (3600 heures) dans les trois dernières années. Si le jeune travaille, il aura un complément de revenu et s'il a perdu son emploi et qu'il a épuisé son droit ASSEDIC, il aura droit au RSA (anciennement RMI).

Tout comme le RMI, il paraît difficile pour les jeunes en errance âgés de moins de 25ans de pouvoir bénéficier de ce minima social étant donné qu'ils ne sont pas proches de l'emploi et qu'ils n'ont les 3 600 heures de travail demandé. A titre comparatif un conseiller Mission Locale me communique les données concernant les suivis MLJ et les estimations RSA jeune sur la ville. Les suivis MLJ concernent 8 000 jeunes tandis que le RSA jeune concernera 3 000 jeunes. Il est donc possible d'observer un décalage entre ce dispositif et le public ciblé. Si l'accès à un RSA jeune permet d'observer une prise en compte (partielle) de la question de la jeunesse alors peut être que prochainement la problématique particulière des jeunes en errance sera prise en compte. Bien que l'octroi d'un minima social généralisé pour les jeunes fasse débat.

¹⁰⁵ <http://www.ash.tm.fr> (actualités-RSA).

2.3. DES ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES A LA PROBLEMATIQUE DES JEUNES ERRANTS.

François CHOBEAUX fait référence dans son ouvrage au « *lancinant problème des jeunes en errance* »¹⁰⁶ a été nommé ainsi par Martin HIRSH, Haut Commissaire aux solidarités actives en 2000.

L'accompagnement de ces jeunes de par leurs comportements, mode de vie interroge les professionnels et par la même occasion les modes d'interventions, les outils, les dispositifs utilisés par les travailleurs sociaux. Les apports théoriques et les entretiens m'ont permis de constater combien le processus de l'errance est complexe.

En ce qui concerne les différents modes de prise en charge de l'errance des jeunes sur la ville, il me semble intéressant d'analyser les accompagnements proposés par les structures que j'ai pu solliciter lors de mes entretiens pré-exploratoires.

Les entretiens avec les professionnels, m'ont permis de repérer des accompagnements effectués par des travailleurs sociaux auprès de ces jeunes et la mise en place de structures spécifiques.

Aujourd'hui, les politiques publiques mettent en œuvre des réponses spécialement ciblées pour les personnes en errance quel que soit leur âge. L'État est le principal acteur de cette action publique.

2.3.1. La veille sociale.

Pour les personnes en situations d'errance, la loi de lutte contre les exclusions a permis d'assurer une cohérence du dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion en instituant le dispositif de veille sociale par département.

La veille sociale a pour mission d'informer d'orienter et/ou d'héberger les personnes en difficultés sociales dont les jeunes en errance. Ses missions se fondent sur la loi du 29 juillet 1998. Le dispositif de veille sociale est composé de trois services qui sont le 115, l'Equipe Mobile Sociale et le Pole d'Accueil d'Information et d'Orientation :

2.3.1.1. Samu social : le 115.

Le 115 a été fondé par Xavier EMMANUELLI en 1993. Il s'agit d'un numéro vert accessible 24 heures sur 24, partout en France.

Il a pour mission d'écouter, d'informer et d'orienter des personnes et familles sans domicile ainsi que des jeunes en errance vers des hébergements, des accueils de jours, des associations, des services sociaux.

¹⁰⁶ HIRSCH, Martin, Le Monde, 14 janvier 2009 in CHOBEAUX, François. *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris : La Découverte, aout 2009, 32p.

D'après l'ORSMIP¹⁰⁷ : « le 115 régule les demandes d'hébergements d'urgence sur la ville mais a également une mission d'information et de médiation entre les usagers et partenaires ». Lors d'un entretien avec l'EMS, l'éducateur spécialisé m'explique que « les signalements auprès du 115 peuvent provenir des partenaires ou de citoyens ». Les écoutants du numéro vert procèdent à une première évaluation afin de déterminer l'intervention ou non de l'EMS

L'éducateur spécialisé m'expose un exemple de situation :

Appel au 115 :

« J'ai une personne en bas de chez moi, elle ne bouge plus et il fait froid »

« (i) Dans ce cas précis, le 115 nous a transmis l'information et un binôme de l'EMS est parti en maraude pour rencontrer cette personne » (Educateur Spécialisé, EMS)

Tous les appels et demandes effectués auprès du numéro vert « font l'objet d'un enregistrement informatique. Les données obtenues, analysées annuellement par l'Observatoire, permettant d'avoir une meilleure connaissance des personnes sans-abri et de remplir une mission de service public ». ¹⁰⁸ Ceci participe au principe de veille sociale.

D'après l'ORSMIP, entre le 1^{er} mai 2004 au 30 septembre 2005 : « 7 340 personnes ont eu recours au 115, soit 20% de plus que l'année précédente ». ¹⁰⁹ Cependant, un éducateur de l'Équipe Mobile Sociale me précise que le 115 est peu sollicité par les jeunes en errance concernant les structures d'hébergements.

2.3.1.2. L'Équipe Mobile Sociale.

L'EMS fait partie du 115, dont nous avons parlé précédemment et fait donc partie du dispositif de veille sociale. Il dépend du Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998.

L'EMS existe sur la ville depuis 10 ans. Afin de mieux comprendre le rôle et les missions des professionnels de l'EMS, j'ai pu rencontrer un éducateur spécialisé.

Selon lui : « l'EMS a pour mission de maintenir du lien avec les personnes à la rue afin de garder contact, de discuter avec la personne et d'essayer d'évaluer si elle ne nécessite pas de quelque chose, si elle se protège du froid ». Ainsi, nous pouvons voir que l'EMS a un rôle de veille, il s'agit de veille sociale.

¹⁰⁷ <http://www.orsmip.org> (indicateurs régionaux-santé et population-santé et précarité, 12p).

¹⁰⁸ DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*. France : Presses de l'EHESP. Aout 2009, 109p.

¹⁰⁹ <http://www.orsmip.org> (indicateurs régionaux-santé et population-santé et précarité, 12p).

L'Éducateur Spécialisé m'explique que l'EMS se découpe en trois fonctions :

-« **les maraudes** » : c'est-à-dire du travail de rue où les professionnels partent en binôme (un travailleur social Assistant de service social ou éducateur spécialisé avec un infirmier), les maraudes s'effectuent par: « *matinée entière, le plus souvent à pied dans le centre ville, par expérience l'EMS connaît les lieux où il y a des squats, abris de fortune () d'ailleurs, les jeunes optent souvent pour des «solutions» de logement alternatif au vue de leur situation (sans ressources, pas ou peu de liens familiaux, pas d'emploi stables)* ». Il apparaît ici que la connaissance du territoire rend possible un travail relationnel, la rue s'apparente alors à un lieu de sociabilité, de création. Les jeunes en errance s'adaptent, ils développent des potentiels.

De même que ces jeunes sont « *souvent en groupe, sans demande* ». Le rôle des maraudes est : « *d'évaluer, de voir les besoins, de faire des propositions pour amener la personne à cheminer en ayant une posture non jugeante et en respectant la volonté de la personne* » (Educateur Spécialisé, EMS). Il s'agit « *d'un aller-vers et d'un aller-avec* ». Les professionnels de l'EMS « *travaille sur l'imprévu, l'intervention se fait sur un terrain ou tout est possible* » contrairement aux autres institutions, dans le travail de rue : « *la personne n'est pas obligée de nous accueillir, c'est le terrain de la personne* » (Assistante de service sociale, EMS)

Ainsi, au travers de ce travail de rue, l'équipe peut amener et orienter les personnes vers les services dont elles ont besoin. La démarche « *d'aller-vers* » permet de créer du lien, le travailleur social a un rôle d'interface auprès de ce public.

-« **l'accompagnement** » : comme le souligne l'EMS : « *si la personne est en demande, nous pouvons l'accompagner dans ses démarches, cela peut être au niveau du CCAS¹¹⁰ pour une domiciliation ou encore une demande de RSA auprès d'un UTAMS, si la personne rentre dans les critères d'éligibilités, cependant c'est rarement le cas des jeunes en errance* » (Assistante de service sociale, EMS). Ainsi, ces jeunes sont sans ressources et n'ont « *pas de protection sociale* » (Educateur Spécialisé, EMS). D'après leur expérience de terrain : « *Si il n'y a pas d'accompagnement, la personne n'ira pas faire les démarches* ».

D'où l'importance des actions dites de premier rang mises en œuvre par l'EMS auprès des jeunes en situation d'errance qui peuvent permettre de faire du lien avec les structures de droits communs telles que les services sociaux, mission locale, association pour les jeunes en errance, le système de santé.

¹¹⁰ Centre Communal d'Action Sociale.

2.3.1.3. «PAIO» : Pôle d'Accueil d'Information et d'Orientation.

Le PAIO a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes en difficultés sociales et particulièrement les personnes sans domicile vers les institutions pouvant leur offrir des possibilités d'une première insertion, exemple cité par une assistante de service social : *«Nous pouvons les orienter vers un accueil en CHRS, les associations caritatives ou celles plus axées sur l'accompagnement global (il y en a qui sont spécialisées dans l'accompagnement des jeunes errants sur la ville), ou encore les UTAMS. »*

L'objectif du PAIO est de maintenir le lien social avec les personnes accueillies en favorisant l'accueil et l'écoute.

D'après les travailleurs sociaux : « Le PAIO est à l'interface entre les demandes des personnes sans domicile et l'offre des services présents sur la ville (assistante de service sociale, PAIO). Le PAIO assure un accueil généraliste et reçoit des personnes seules, en couples ou en familles qui sont sur le point de perdre leur logement ou à la rue.

Le PAIO fait parti de la veille sociale depuis 1999, soit un an après la loi de lutte contre les exclusions.

D'après l'assistante de service social, le PAIO est peu utilisé par les jeunes en errance, ce type de structure peut sembler légitime pour des personnes dites autonomes « *capables de comprendre les fonctionnements de ces organisations, mais avec les jeunes en errance cela n'est pas le cas* ». D'après les informations recueillies, je peux dire que certains types d'accompagnements (guichets) ne sont pas en adéquation avec les problématiques de ces jeunes, c'est pourquoi ils n'y vont pas.

2.4. ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR LES JEUNES EN SITUATION D'ERRANCE.

La question de l'errance des jeunes se pose surtout pour la tranche d'âge 18 et 25 ans vis-à-vis des dispositifs. Les réponses apportées par les différentes politiques portent principalement sur deux thématiques que sont l'accès au logement et l'insertion professionnelle.

Les travailleurs sociaux ont à leur disposition un ensemble de mesures, d'outils divers, qui pris séparément ne répondent pas forcément aux problèmes particuliers posés par le public accompagné. Pour certains jeunes, s'adresser à un service social n'est pas une démarche facile (peur de l'échec, cadre institutionnel) et par conséquent, il est nécessaire pour le travailleur social d'adapter sa pratique, afin « d'accrocher » le jeune. Certains manquent totalement de repères et ne sont pas en état d'entreprendre des démarches d'insertion, d'où l'importance de « nouer » un premier contact.

2.4.1. Service spécifique de la Mission Locale.

En 1994, un service spécialisé a été créé sur la ville. Pour rappel, il me semble important de resituer le contexte dans lequel ce service apparaît. Entre 1992 et 1993 le PAIO a été inquiet de la présence de groupe de jeunes mendiants dans le centre ville. C'est en 1994 que les arrêtés anti-mendicité sont mis en application. Il semble intéressant ici de souligner le choix adopté par la municipalité concernant l'errance des jeunes. En effet, le volet répressif ne permettant pas de répondre à cette problématique, d'autres orientations vont être choisies, celle de la prise en compte de cette question sociale par les professionnels¹¹¹. Suite à cela, la Mairie a alerté les Missions Locales et la Croix-Rouge qui ont créé ce service. Les travailleurs sociaux, proposent un accompagnement global des jeunes en errance.

L'équipe se compose d'un éducateur spécialisé (détaché du CCAS) et de deux assistants de service social dont l'un d'entre eux est conseillé en insertion professionnelle (rattaché à la Mission Locale).

La mission première de ce service est de se positionner comme référent unique en élaborant un suivi global, individualisé et personnalisé pour aider le jeune à retrouver l'accès au droit commun.

¹¹¹ Rapport d'étude 1. *Les personnes « sans logis », Leur « parole »*, commande DRASS Midi-Pyrénées. Décembre 2009, 40p. (Texte en ligne) <http://www.orsmip.org/tlc/RAPPORT1SDF2009.pdf>

D'après le Dictionnaire Critique de l'Action Sociale l'accompagnement social se définit comme « un processus méthodologique d'une relation contractuelle d'insertion entre un agent spécialisé et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale ».¹¹²

Selon le conseiller en insertion professionnelle, ce service a pour missions :

-« *L'accompagnement des 18-25ans* »

-« *pour les personnes sans résidence stable, c'est-à-dire ceux qui vivent soit dans la rue, parfois dans des squats, chez un proche de façon provisoire ou ponctuellement dans des hébergements d'urgence*»

-« *pour les personnes sans référent social, c'est-à-dire ceux qui viennent d'arriver sur la ville* ».

De manière générale, l'accompagnement est toujours fondé sur une démarche volontaire des personnes qu'il soit ou non contractualisé. Il repose sur la libre adhésion et sur la capacité d'un engagement réciproque. De même qu'il est précisé que : « *cet accompagnement est possible si la personne l'accepte* ». La création de lien social et « *l'accroche* », sont deux éléments primordiaux et se situent en amont de tout accompagnement engagé avec le jeune. En faisant connaissance avec le jeune, le travailleur social va essayer de repérer les difficultés qu'il peut avoir mais aussi ses potentialités et à partir de là définir des étapes pour l'accompagnement. Cela va permettre au jeune de prendre conscience de certains aspects de sa situation qu'il n'avait pas repéré et de l'aider à résoudre des problèmes rencontrés.

Le service a pour mission de « *créer du lien, de travailler avec le jeune et de l'amener vers du droit commun* ». L'Assistant de service social ajoute : « *on répond à sa première demande, cela peut être un colis alimentaire ou autre* ». Cette démarche permet de créer une relation de confiance avec le jeune.

Ce qui fait la spécificité de cet accompagnement c'est « *que nous nous adaptons au jeune, s'il souhaite nous rencontrer à 7h du matin, c'est possible (i) nous allons à leur rythme, nous pouvons accompagner le jeune suite à sa demande* ». Le jeune vient sur l'antenne qui se trouve dans les locaux de la Mission Locale en centre ville : « *Si le jeune vient, c'est qu'il a une demande, on part de la demande du jeune* ». (Assistant de service social). La notion de temps est aussi à prendre en considération dans l'accompagnement. Le rythme est fonction de la personne, il est différent d'une situation à l'autre, d'une personne à l'autre. Avec les jeunes en errance, l'accompagnement peut nécessiter beaucoup de temps, surtout lorsque les personnes sont fortement désocialisées. Or les dispositifs actuels ne permettent pas suffisamment de prendre en compte la temporalité. Il semble important de proposer à ces jeunes un accompagnement souple avec un interlocuteur référent qui puisse aider à redonner

¹¹² BOUQUE, Brigitte et collaborateurs. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*. Paris : Bayard, 2002, 16p.

un sens à leurs parcours en s'appuyant sur un réseau partenarial (réseau santé précarité de la ville) dans la dynamique d'intervention.

Exemple de situation cité par l'Assistant Social :

« Deux jeunes filles qui vivent en squat viennent de temps en temps sur notre antenne pour demander des colis alimentaires ». L'assistant de service social ajoute que c'est à partir de là « qu'une relation, un échange peut s'établir, et l'on va s'apercevoir que le jeune n'a pas de papiers d'identité, d'argent, de nourriture pour lui ou son animal de compagnie, et c'est ce qui va permettre la construction au droit administratif (accès au CIVIS, au Contrat Aidé, formation, tickets alimentation) ». L'accompagnement signifie de faire avec la personne en respectant son rythme afin que soient restitués sa dignité, ses droits, son autonomie, sa citoyenneté. De cette manière, le jeune en errance devient sujet et sujet-acteur du changement. Or, les dispositifs existants ne laissent pas assez de temps au jeune pour lui permettre de cheminer, de progresser, de stabiliser sa situation. Il semble donc nécessaire de trouver de nouvelles réponses sociales face à ce décalage entre les besoins et les moyens mis en œuvre.

L'équipe travaille avec le jeune sur l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la santé, à la citoyenneté, aux loisirs. Les accompagnements s'effectuent sous forme de relation individuelle en entretien. Suite au premier contact avec le jeune, un référent est attribué au jeune. L'accompagnement est validé par une éthique professionnelle, une déontologie du savoir faire et d'un savoir être. Le secret professionnel en est un aspect, il garantit l'établissement d'une relation de confiance permettant à chacun de librement s'exprimer.

L'Assistant de service social souligne que « le jeune qui bénéficie de cet accompagnement est aussi inscrit à la Mission Locale », ce qui permet une double ouverture. Il n'y a pas de limite dans la durée de l'accompagnement : « si le jeune quitte la ville pendant plusieurs mois et qu'il revient, l'accompagnement reprendra son cours dès son retour » (Educateur Spécialisé). Ceci permet au jeune de repérer les professionnels et de maintenir un lien.

L'équipe de cette structure souligne que pour les jeunes de 18-25 ans en situation d'errance « le législateur n'a rien prévu ». Or d'après un article du Monde du 9 février 2010 : « Le pic de chômage des jeunes de moins de 24 ans a fortement progressé ».

D'après l'Assistant de service social, « le service a orienté sur l'année 2009, 166 jeunes dont 46 jeunes ne se sont pas présentés et 126 qui l'ont été. De même que sur l'année 156 jeunes ont été accompagnés dont 84 sont sortis (arrêt de suivi, emploi trouvé ou changement de ville) et la file active est de 30 jeunes.

2.4.2. Structure d'hébergement (spécifique) pour les jeunes en errance

Il est important pour ces jeunes de pouvoir se poser quelque part, de leur proposer une rencontre avant tout. De nombreux professionnels insistent sur ce point en présentant leurs missions et leur travail au quotidien.

Les travailleurs sociaux commencent à mettre en avant les manques en terme de réponse au vu des difficultés rencontrées au quotidien notamment en ce qui concerne l'hébergement : manque de places, peu de structures adaptées aux jeunes.

L'association C a été créée en 1995, elle se compose de deux services :

- **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**

-**Le service urgence** qui est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale a pour objectif premier, la mise à l'abri des jeunes de 18-25 ans sans logement. Ce CHRS compte 9 places et l'hébergement est valable pour une durée d'un mois.

La loi DALO du 5 mars 2007¹¹³ a institué le principe de continuité ce qui va permettre au jeune de prolonger son hébergement dans la structure. Cela va avoir pour conséquence un manque de place dans les CHRS.

Ce service permet aux jeunes de se poser, de lui donner le choix de rester ou pas, de tisser du lien, c'est-à-dire que les travailleurs sociaux : « attendent que ce soit le jeune qui sollicite et ça passe beaucoup par l'informel (autour d'un café, à la pause cigarette) même si on fonctionne aussi par entretiens » (éducatrice spécialisée).

-**Le service insertion** correspond au CHRS insertion qui compte 11 places, la durée de séjour est sur 6 mois (1 mois renouvelable 6 fois). L'objectif de cette structure est d'accompagner les jeunes dans leurs démarches ou de les amener à en faire, cela peut être au niveau de la santé, du travail, d'une formation, tout ce qui concerne l'accès aux droits. Ces démarches sont mises en place avec le relais santé animé par une Aide Médico Psychologique.

Certaines formes d'hébergement s'adressent à ceux justifiant d'un minimum de ressources régulières. On y trouve les logements temporaires dans le cadre de l'ALT

- **Le service Allocation Logement Temporaire (ALT)**

Ce service se divise en deux parties :

-L'association a cinq appartements à l'extérieur de la structure, dans le centre ville pour les louer à ces jeunes. Le logement permet au jeune « d'avoir un tremplin » avant de trouver son propre logement, cela lui laisse du temps pour effectuer des démarches.

¹¹³ Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

-« L'ÉTAPE » quant à lui correspond à des hébergements sur foyer, ils se trouvent dans la structure de l'association, il y a 16 places. Pour pouvoir y accéder la personne intéressée entre dans le dispositif logement jeune en remplissant un dossier HLM (Habitat à Loyer Modéré). Dans ce cadre, cela laisse six mois au jeune pour trouver un logement et pour cela le jeune doit bénéficier d'au moins 600€ de revenu garanti.

Ce qui fait la spécificité des structures de l'association c'est qu'elle propose un logement social collectif mais avec des chambres individuelles, il y a en tout 38 places. Chaque jeune a sa propre chambre ceci afin de les responsabiliser dans leur logement, de les habituer à avoir un lieu à soi. Ces chambres individuelles : *« permettent aux jeunes d'acquérir de l'autonomie, de devenir responsable de son lieu d'hébergement afin de mieux le préparer à l'accès au logement »* (éducateur spécialisé). L'association propose à ces jeunes : *« un lieu typique différencié des autres CHRS où le public est souvent à trois ou quatre dans les chambres dortoirs »*. Les CHRS de l'association restent à taille humaine puisque le nombre de jeunes est restreint par le nombre de place et par le principe de continuité instauré par la loi DALO. Tandis que les autres CHRS de la ville accueillent entre 80 à 100 personnes de tous âges.

L'accueil des jeunes de 18-25 ans dans les structures de l'association se veut *« inconditionnel »*, c'est-à-dire que les personnes ayant des conduites addictives (drogues, alcools), les jeunes avec des chiens sont acceptés. Cependant, lorsque le jeune arrive dans la structure il est soumis à un règlement : *« pas d'alcool dans la structure, pas de drogue, pas d'arme, si ce cadre n'est pas respecté le jeune sera exclu des structures d'hébergement »* (éducateur spécialisé). Par ailleurs, les jeunes hébergés par l'association sont libres de circuler dans la structure, il n'y a pas de contrainte au niveau des horaires, le jeune *« rentre et sort quand il le souhaite »*. Contrairement aux autres CHRS présents sur la ville cette association propose des hébergements adaptés aux jeunes de 18-25ans. Ils sont responsables de leur lieu d'hébergement, chaque jeune possède une clé de sa chambre, il n'y a pas de couvre feu.

L'association accueille essentiellement : *« des jeunes qui viennent de rentrer dans l'errance et qui sont hébergés par des foyers de la ville »*. Il apparaît pour les professionnels que les jeunes qui sont dans une errance longue (plus de six mois) ne font pas appel à ce type de structure. D'après les éducateurs spécialisés : *« 80% des personnes accueillies sont en situation irrégulières »*, ce qui nécessite un accompagnement dans le quotidien pour que les personnes puissent faire leurs démarches, faire valoir leurs droits.

Cet accompagnement, est effectué par quatre éducateurs spécialisés et une aide médico psychologique pour permettre l'évaluation des capacités et des freins du jeune.

Exemple énoncé par un des travailleurs sociaux :

« Une jeune devait s'inscrire à la Mission Locale seule, elle ne s'y est pas rendue. Il lui a été proposé de l'y accompagner, elle a accepté et son inscription a été effectuée, ce qui lui a permis d'avoir un suivi par la Mission Locale ainsi que par son service spécialisé». L'accompagnement physique vers d'autres structures pour des démarches permet d'établir une relation de confiance tant au niveau des jeunes en errance, des travailleurs sociaux qu'auprès des institutions.

L'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux se veut global, c'est-à-dire qu'il peut concerner la santé, le logement, l'hébergement. Pour cela, l'association se compose de structures internes telles que les CHRS pour l'hébergement, le service Allocation Logement Temporaire pour le logement et le relais santé pour tout ce qui concerne les suivis médicaux, l'ouverture de droits rendu possible par un travail en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour faire passer à un jeune : « des bilans santé, créer une carte Couverture Maladie Universelle » (éducateur spécialisé).

Chaque jeune suivi a un référent social. Il y a 10 accompagnements par référent (éducateurs spécialisés). Cet accompagnement social passe par l'acceptation et la signature du contrat d'hébergement. L'équipe se réunit régulièrement, ce qui fait que chaque professionnel a une visibilité des suivis des jeunes présents dans les structures de l'association.

Ces différentes prises en charge de l'errance des jeunes sont complémentaires et nécessitent un travail en réseau entre les différents acteurs intervenants auprès de ce public sur le territoire. Sur la ville, il existe différentes structures qui interviennent auprès de ce public en errance. La ville présente un partenariat réunit autour de réseaux comme par exemple le réseau santé précarité qui regroupe la majorité des intervenants (hôpitaux, UTAMS¹¹⁴, associations etc.) et le réseau errance des CEMEA¹¹⁵ qui regroupe les professionnels en lien avec le public « en marge de » au niveau national. Le partenariat souligne l'importance de la notion de territoire puisqu'il s'agit du territoire d'intervention. Ce travail en réseau permet une réflexion sur les pratiques des professionnels et la mise en place d'outils pour favoriser l'accompagnement de ce public. Ces rencontres peuvent aussi être moteurs de pratiques innovantes en confrontant les pratiques de chacun.

¹¹⁴ Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale.

¹¹⁵ Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

J'ai pu voir que le phénomène d'errance chez les jeunes se caractérise souvent par un processus marqué par des ruptures qui entraînent des situations d'errance plus ou moins longues. Ce processus d'amoindrissement des liens sociaux avec la famille, l'école, le travail ou le dispositif de prise en charge du jeune peut déclencher l'entrée dans la « *carrière d'errance* ».

Certains de ces jeunes se trouvent dans la phase ultime du processus, d'autres sont en voie de désaffiliation tandis que d'autres sont encore en quête d'affiliation, d'insertion car ils souhaitent rompre avec ce mode de vie marginal ou bien trouver une forme de stabilité.

Pour ces jeunes de moins de 25 ans, les ressources sont relativement précaires car ils ne peuvent prétendre au RSA (sauf pour les couples avec enfants). Cela pose la question de la prise en compte de la jeunesse, comment s'insérer sans en avoir les moyens ? Ces jeunes peuvent adopter des modes de vies alternatifs comme par exemple en vivant des squats, des camions, des tentes.

En terme d'accompagnement, ces jeunes sont dans une logique d'immédiateté due à leurs parcours personnels (difficulté de résister à la frustration, peur de l'échec, angoisse). Généralement, ils ont une bonne connaissance du circuit institutionnel, associatif de la ville mais ne l'utilisent que ponctuellement (colis alimentaire, hébergement) et ne sont pas vraiment dans une démarche d'accompagnement pour travailler la question de l'insertion (sociale). Avant d'entreprendre un accompagnement social, les travailleurs sociaux s'accordent à dire qu'il est d'abord important de créer une relation de confiance, favoriser une « accroche ».

Lorsque c'est le cas, ils peuvent être en demande d'aide pour pouvoir rompre avec ce mode de vie marginal ou essayer de parvenir à une forme de stabilité. C'est ce qui va amener certains de ces jeunes en errance à fréquenter les travailleurs sociaux. Dans ce cadre là, l'errance et la précarité leur semblent plus subies que choisies.¹¹⁶

Ainsi, l'accompagnement social n'est pas un objectif mais un moyen, il va permettre à la personne de prendre conscience de ce qui fait frein dans son parcours d'insertion.

Ainsi, nous pouvons nous demander comment permettre au jeune qui vient de rentrer dans l'errance de trouver une accroche dans la société ?

Ces constats me permettent de poser l'hypothèse suivante :

Les actions collectives en complément de l'accompagnement global individuel favorisent le maintien des liens sociaux pour les jeunes en situation d'errance.

¹¹⁶ CHOBEAUX, François. *L'errance active*, Paris : Edition ASH, 2001.

Je tiens à rappeler que les outils de vérifications vont me permettre de confirmer ou d'invalider mon hypothèse. Pour cela, il est nécessaire d'en comprendre les notions clés et d'élaborer des outils de travail.

Il s'agira de partir de projets communs aux jeunes suivis par les structures présentés précédemment.

Des actions collectives pour un complément de l'accompagnement individuel

Dans leur parcours d'errance, ces jeunes peuvent s'appuyer sur des espaces que j'appelle « ressources » comme ceux précédemment pour assurer leur subsistance.¹¹⁷

Au-delà des réponses apportées, il serait intéressant que ces structures offrent à ces jeunes la possibilité d'établir un contact différent avec les travailleurs sociaux, assistants de service social. Il s'agirait de pouvoir proposer au jeune un espace relationnel dont il pourrait se saisir. D'autant que pour ce public marginalisé porteur de stigmates il est important de créer un environnement de confiance, un espace d'écoute et d'échange.

D'après Brigitte BOUQUET : « *L'intervention sociale d'intérêt collectif envisage les conditions d'existence d'une population, sur un territoire déterminé ; elle se donne pour objectif la prise en compte d'intérêts collectifs, entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication sociale des divers groupes et, par là, d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses diverses dimensions.*¹¹⁸ Il me semble nécessaire de définir ce concept afin de délimiter le champ d'investigation de la recherche que je pourrais mener. En effet, il va s'agir d'explicitier à quoi vont servir ces actions collectives dans l'accompagnement social.

Ainsi, l'action collective est un outil utilisable par l'assistant de service social qui au-delà de l'intervention sociale d'aide à la personne permet d'appréhender une problématique de groupe. Celle-ci permettrait d'impulser une dynamique collective afin que ces jeunes plus ou moins désaffiliés puissent se rencontrer, créer du lien social. En fait le groupe leur permet de trouver un sentiment d'appartenance à une autre groupe que celui des errants. Le groupe est cependant constitué de pairs donc n'apparaissant pas comme source d'insécurité ou de perte de repères mais suffisamment encadré par l'assistant de service social pour qu'il soit tout de même un groupe constructif de liens et d'insertion sociale

D'autant qu'apparemment la relation de groupe les jeunes savent la gérer, le groupe met en confiance. Alors que leurs parcours sont semés de difficultés, et qu'ils sont dans la crainte d'être à nouveau confrontés à des situations d'échec l'activité proposée au départ se doit d'être adaptée au potentiel de chacun. Ainsi le choix des participants au collectif doit être fait avec la plus grande vigilance afin qu'une dynamique puisse s'instaurer et être gérée par

¹¹⁷ Voir p40-46.

¹¹⁸ De ROBERTIS, Cristina. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*, Paris : Bayard, 2008, 324p.

l'assistant de service social. L'évolution des activités de cet atelier doit se faire au rythme des jeunes, l'assistant de service social cherchant à faire émerger les motivations et volonté des participants. Ces ateliers pourraient être alors pour eux l'occasion de se découvrir et de partager des compétences, des potentiels, des savoir-faire et ainsi favoriser leur revalorisation, leur estime de soi. Il est par exemple possible d'envisager avec certains groupes une thématique de départ en lien avec la création artistique qu'elle soit sur la base du dessin, de la musique ou de l'écriture, d'autres groupes devant au préalable passer par une étape se limitant à l'échange d'expérience, de parcours de vie avec expression libre ou simple écoute.

Du point de vue de l'assistant de service social, cette ISIC¹¹⁹ sera l'occasion de porter un autre regard sur ces jeunes puisqu'il s'agit d'un mode de relation différent où ce sont les compétences de la personne qui prédominent sur la problématique sociale individuelle. Cette intervention permettrait d'établir un autre type de contact afin de créer du lien et peut être une « accroche ».

Mon hypothèse s'intéresse non seulement aux assistants de services sociaux mais également aux jeunes en situation de errance. De fait, il me semble nécessaire d'aller à la rencontre de chacun d'eux. Afin, que mon échantillon soit le plus représentatif possible et que mon analyse soit fiable je pourrai envisager de m'entretenir :

- Avec des assistants sociaux du service spécialisé de la MLJ, de l'association proposant de l'hébergement d'urgence et l'accueil de jour.
- Avec les professionnels du réseau santé précarité.
- Avec les jeunes en situation de errance accompagnés avec ces mêmes professionnels.

Dans le cadre de ces rencontres je choisirai de procéder à des entretiens semi-directifs (auprès des professionnels et des parcours de vie avec les jeunes). Je pense que ce serait la méthode la plus intéressante, de cette manière je pourrai recueillir la parole de chacun de façon plus spontanée et analyser comment les jeunes à travers leurs histoire expriment la dynamique qui les a conduit à l'errance comment ils perçoivent l'accompagnement social qui leur est proposé. En m'appuyant sur une grille d'entretien, je pourrai plus facilement aborder des points précis tels que la nécessité de mener des actions collectives pour venir en complément de l'accompagnement individuel.

¹¹⁹ Intervention Sociale d'Intérêt Collectif.

Ma grille d'entretien pourra se construire ainsi :

- Comment est perçu l'accompagnement social global par les jeunes ? Par les professionnels ?
- Que pourrait venir modifier les actions collectives dans la relation d'aide ? Quels apports pour le public ?
- Comment l'assistant social pourrait contribuer à lancer une dynamique de groupe ?
- Quelles sont les compétences que ces jeunes souhaiteraient mettre en œuvre dans une action collective ?
- Comment l'assistant social peut-il mobiliser les potentiels, savoir faire de ces jeunes ?

Les observations menées, les entretiens, me permettront de confronter divers points de vue et en particulier ceux des assistants de service social avec ceux du public. Je pourrai plus facilement expliciter les attentes et les interventions qui pourront être mises en place. De cette manière, mes outils d'investigation devraient me permettre de confirmer ou d'invalider mon hypothèse de recherche. Les jeunes en errance sont tellement complexes, divers et évolutifs qu'il semble nécessaire que d'autres approches dans le travail social soient conduites. Cette démarche permettra de réajuster les pratiques professionnelles et peut être les dispositifs en faveur des jeunes en errance.

L'élaboration de ce mémoire m'a permis d'acquérir une méthodologie d'initiation à la recherche et m'apporte une meilleure compréhension du phénomène d'errance chez les jeunes de 18-25 ans. Ces jeunes, sont souvent issus d'un contexte social, familial, solaire et économique précaire.

Les notions d'exclusion, de déviance et de marginalité m'ont permis de comprendre les stades pouvant entrainer ces jeunes dans ce processus. Le monde de l'errance est une forme de culture auxquels ce public s'est initié par l'intermédiaire d'étapes. L'étude du phénomène doit être comprise comme un processus et pas un état, rien n'est figé.

J'ai pu effectuer un état des lieux des politiques sociales en ciblant sur l'accompagnement global destiné à remédier ou répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes en errance. L'accompagnement des jeunes en errance va dépendre du temps passé dans la rue. Les jeunes en errance urbaine peuvent solliciter les services sociaux pour des aides ponctuelles ou pour les accompagner dans leur souhait d'insertion sociale.

Il n'existe pas de dispositifs spécifiques aux jeunes en errance, mais des professionnels sont chargés de leur accompagnement social global en prenant en compte leurs particularités. Face à ce constat, les travailleurs sociaux devraient adapter leur accompagnement avec ce public d'une manière différente.

Par l'intermédiaire de lectures sociologiques, j'ai appréhendé le phénomène de l'errance en m'appuyant sur l'étude du processus d'exclusion.

J'ai été amené à confronter mes apports théoriques avec l'accompagnement effectué par des professionnels de terrain.

Lors de l'élaboration de ce travail de recherche, je me suis appropriée des compétences concernant cette question sociale. J'ai appris à rechercher, conceptualiser, problématiser, analyser, poser une hypothèse et construire un outil de vérification à mettre en place.

Cependant, cette démarche n'est pas seulement théorique puisque je l'ai également associé à une démarche professionnelle en me projetant dans le métier d'assistant de service social.

Ce travail de recherche m'a aussi permis d'entrevoir les modalités d'intervention auprès de ce public et celles qui pourraient être mise en place au vue des constats et de ce qu'il existe : « *co-produire avec les plus pauvres fait appel à la dimension citoyenne* ». ¹²⁰

¹²⁰ Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social. *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion*, Rennes : Presses de l'EHESP, juin 2009, 136p.

Ouvrages lus :

BOULLON, Florence. *Les mondes du squat*, Paris : PUF, 2009.

CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide : des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, Paris : La Découverte, 2004.

CHOBEAUX, François. *L'errance active*, Paris : Edition ASH, 2001.

CHOBEAUX, François. *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris : La Découverte, août 2009.

DAMON, Julien. *La question SDF, Critique d'une action publique*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002.

DE GAULEJAC, Vincent, TABOADA-LEONETTI, I. *La lutte des places : insertion et désinsertion*, Paris : Desclée de Brouwer, 2009.

DEQUIRE, Anne Françoise ; JOVELIN Emmanuel. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*, France: Presses de l'EHESP. Aout 2009.

ESCOTS Serge (dir.). *Travail de rue et personnes à la marge. Les rencontres des « acteurs » de la rue*, Ramonville-St-Agne: Erès, 2005.

GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*, Paris : Armand COLIN, mai 2009.

Ouvrages consultés :

BECKER, Howard. *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Paris : A.-M. Métailié, 1985.

CASTEL, Robert. *Métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard, 1995.

DAMON, Julien. *L'exclusion ; Que sais-je ?*, Paris : PUF, 2008.

DECLERCK, Patrick. *Les naufragés ; avec les clochards de Paris*, Paris: Pocket, 2003.

DUBET, François. *La galère : jeune en survie*, Paris : Points, 2008.

PAUGAN, Serge. *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : PUF, 1991.

KARZ, Saul. *L'exclusion définir pour en finir*, Pratiques sociales. France : Dunod. 2000.

WARIN, Philippe. *L'accès aux droits sociaux*, France : Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

Méthodologie :

De ROBERTIS, Cristina. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*, Paris : Bayard, 1995.

De ROBERTIS, Cristina. *Méthodologie de l'intervention sociale*, Paris: Bayard, 2008.

KEVASSAY, Sophie. *Mémoire de recherche*, Paris : Vuibert, 2006.

Rapports :

Cour des Comptes. *Rapport Public thématique sur les personnes sans domicile*, mars 2007.

DUMONT, Catherine *ó 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* Paris : 22 octobre 2008, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP>. En ligne dans rapports publics.

FNARS, *Les jeunes en errance sociale*, Etats généraux de la FNARS, Livre blanc, juin 2006.

FNARS. Livre des Etats Généraux, texte en ligne,
http://www.fnars.org/images/stories/documentation/livre_etats_generaux.pdf

LAGANDRE. Rapport du Conseil Technique des Clubs et équipes de prévention spécialisée. *Les phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans*. Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1995.

Livret Vert. *Commission sur la politique de la jeunesse*, juillet 2009.

Ministère de l'emploi et de la solidarité. *Le programme et la loi de prévention et de lutte contre les exclusions*. Paris. Avril 1999.

Mission Locale Toulouse, Guide Jeunes 2007

ORSMIP. Rapport d'étude 1. *Les personnes « sans logis », Leur « parole »*, commande DRASS Midi-Pyrénées. Décembre 2009.

Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social. *Le travail social aujourd'hui et demain*, Rennes : Presses de l'EHESP, juin 2009.

Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social. *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion*, Rennes : Presses de l'EHESP, juin 2009.

Rapport TREND in <http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/tou/04.pdf>.

Articles :

BOUGEARD, Nathalie. *Sortir les jeunes de la rue*, LIEN SOCIAL, 4 février 2010-N°959.

HELFTER, Caroline. *Accompagner les jeunes en rupture, Une vie après l'errance*, ASH, 12 février 2010-N°26.

Le cahier juridique, *Revenu de Solidarité Active*, Actualités sociales Hebdomadaires, 3 juillet 2009 n°2616.

PATTEGAY, P. *L'actuelle construction en France du problème des jeunes en errance*. *Déviance et Société*, p257 à p277, <http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2001-3-page-258>, texte en ligne.

VARINI, Eléonore. *La rue entre parenthèse*, ASH, 22 janvier 2010-N°2643.

Webographie:

<http://www.ash.tm.fr>

<http://www.cairn.info/>

<http://www.cemea.asso.fr>

<http://www.cnle.gouv.fr>

<http://www.fnars.org>

<http://www.insee.fr>

<http://www.legisfrance.gouv.fr>

<http://www.ofdt.fr>

<http://www.orsmip.org>

Colloque :

Participation à 2 journées de réflexion sur le thème de l'errance des jeunes dans le cadre du réseau errance piloté par les CEMEA.

Films :

Mort(s) de la rue, Réalisation : de Jean-Louis SAPORITO, Production : TGA production, France Télévisions, CFRT, 2009.

Pas lieu d'être, Réalisation : Philippe LIGNIERES, Co-Production : France 3 Sud, France, 2003.

Versailles, Réalisation : de Pierre SHOELLER , Production : [Les Films du Losange](#), France, 2008.